

**MINISTRE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
ET EXCRETA



**PLAN D'ACTION 2021-2025 du Programme
National d'Assainissement des Eaux Usées et
Excreta – PNAEUE**

Version finale

Préface

L'accès à l'eau et à l'assainissement constitue une problématique prégnante, tant au niveau local que national. A la faveur de l'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à relever les défis liés à l'ODD 6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Pour l'atteinte de ces objectifs, le sous-secteur Eau et Assainissement a adopté et met en œuvre cinq (5) programmes à l'horizon 2030 dont le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE, 2016-2030)

La vision Burkina 2025, ébauchée à travers une étude prospective « *le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables* » constitue le sillage dans lequel le cadre programmatique national, notamment le PNDES, s'est inscrit.

Suite à la mise en place de la Transition politique qui a doté le Burkina Faso d'une Charte en octobre 2022, le Gouvernement a opté de prendre en charge des priorités de l'Agenda de la Transition en procédant à un ajustement des instruments d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement (PND) en vigueur à savoir, le Deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES II, 2021-2025).

Cette option d'ajustement a conduit à l'actualisation du Plan d'action de la Transition (PAT) qui a donné lieu au Plan d'action pour la stabilisation et le développement PA-SD. Le PA-SD contient l'ensemble des actions de l'Agenda de la Transition auxquelles s'ajoutent des actions jugées structurantes du PAT et du PNDES II.

Avec la mise en œuvre de la première phase du PNAEUE de 2016 à 2020, l'Etat burkinabè, dans son approche de gestion axée sur les résultats, a décidé, de concert avec toutes les parties prenantes du programme, de procéder à une évaluation à mi-parcours afin de juger de sa pertinence, de son efficacité, de son impact, de sa durabilité et de sa viabilité en vue de décider, *in fine*, d'élaborer un nouveau Plan d'Action (PA) devant couvrir sur la période 2021-2025. Ce Plan d'Action Opérationnel vise non seulement à consolider les acquis de la première phase (2016-2020), à poursuivre les efforts d'amélioration des performances de la gouvernance des actions du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement mais également et surtout à proposer des solutions innovantes pour répondre aux défis actuels.

Tout en souhaitant une parfaite mise en œuvre de ce Plan d'Action, j'adresse mes sincères remerciements et félicitations à tous les acteurs et particulièrement aux partenaires techniques et financiers qui ont ardemment soutenu ce processus, je nourris par ailleurs un immense espoir de compter sur l'implication effective de tous à la concrétisation de ce document programmatique sur la période 2021-2025.

Le Secrétaire Général du MEEA

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Le Secrétaire Général du MEEA' at the top and 'Dr Bouraïma KOUANDA' at the bottom. The signature is a cursive script in blue ink.

Dr Bouraïma KOUANDA

Table des matières

Préface	i
Liste des tableaux	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
RESUME EXECUTIF	iii
INTRODUCTION.....	1
I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION	1
II. CADRES POLITIQUE ET STRATÉGIQUE REGISSANT LE SOUS-SECTEUR	3
III. PRESENTATION SUCCINCTE DU PN-AEUE 2016 -2030	3
3.1. Objectifs et axes d'intervention du PN-AEUE 2016 – 2030	3
3.2. Axes stratégiques du PN-AEUE 2016 – 2030	4
3.3. Coût et stratégies de mise œuvre du PN-AEUE 2016 – 2030	5
IV. BILAN DE L'EVALUATION DU PLAN D'ACTION 2016 – 2020 DU PN-AEUE.....	6
4.1. Bilan d'exécution du plan d'action de 2016 à 2020.....	6
4.2. Analyse FFOM de la mise en œuvre du PN-AEUE de 2016 à 2020.....	9
4.3. Enjeux et défis du plan d'action	10
4.3.1. Les enjeux liés à l'assainissement.....	10
4.3.2. Les défis liés à l'AEUE.....	11
4.4. Principales recommandations issues de l'évaluation	12
V. AXES D'AMELIORATION	14
5.1. Approche commune.....	14
5.2. Approche Nexus Humanitaire - Développement	14
VI. DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION	15
6.1. Les principes directeurs	15
6.2. Approche stratégique du plan	16
6.3. Objectifs, actions et produits du plan	17
6.4. Le cadre logique du Plan d'Action 2021 - 2025.....	19
6.5. Cadre de mesure de performance	21
6.6. Relation avec les autres documents stratégiques	25
6.6.1. Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025.....	25
6.6.2. Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) à l'horizon 2040	25
6.6.3. Documents stratégiques du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	26
VII. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION.....	28
7.1. Ancrage institutionnel du Plan d'Action	28
7.2. Dispositions de mise en œuvre	28
7.2.1. Approche de mise en œuvre des projets et programmes d'assainissement familial	28
7.2.2. Mécanisme de mise en œuvre et de coordination.....	29
7.2.3. Acteurs et leurs rôles.....	30
7.3. Dispositif de suivi -évaluation.....	32
7.3.1. Mécanisme de suivi -évaluation.....	32
7.3.2. Les outils de suivi-évaluation.....	34
VIII. MECANISME DE FINANCEMENT.....	35
8.1. Coût de mis en œuvre du Plan d'Action	35

8.2. Mécanisme de financement de mise en œuvre du Plan d'Action	36
IX. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	38
CONCLUSION	39
ANNEXES	40
Annexe 1: Programmation physique et financière du Plan d'Action 2021-2025	40
Annexe 2 : Projection du taux d'action et nombre de latrines à réaliser en milieu rural (2021-2025).....	49
Annexe 3 : Projection du taux d'action et nombre de latrines à réaliser en milieu urbain (2021-2025)	50
Annexe 4 : Projection du taux d'action et nombre de latrines à réaliser sur le plan national (2021-2025).....	51

Liste des tableaux

Tableau 1: Niveau de réalisation des indicateurs d'effet du PNAEUE sur la période 2016-2020	6
Tableau 2: Forces et faiblesses dans la mise en œuvre du Plan d'Action	9
Tableau 3: Opportunités et menaces dans la mise en œuvre du Plan d'Action	9
Tableau 4 : Ojectifs opérationel, Actions et Produits attendus.....	17
Tableau 5 : Cadre logique du Plan d'Action 2021-2025	19
Tableau 6 : Cadre de mesure de performance	21
Tableau 7: Relations entre le PN-AEUE et les autres programmes	26
Tableau 8: Acteurs rôles	30
Tableau 9: Coût du Plan d'Action 2021-2025 par action.....	35
Tableau 10 : Répartition du financement par acteur	36

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES	DECLINAISONS
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, 'Hygiène et 'Assainissement
AEUE	Assainissement des Eaux Usées et Excreta
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
AMOC	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale
ASBC	Agents de Santé à Base Communautaires
ASCC	Actions Sociales Communautaires et Culturelles
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
ATPL	Assainissement Total Piloté par les Leaders
DAL	Défécation à l'Air Libre
DISE	Dispositif Intégré de Suivi Evaluation
DREA	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
IEC/CCC	Information, Education, Communication/Communication pour le Changement de Comportement
Ind.	Indicateur
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MEA	Ministère de l'eau et de l'Assainissement
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'Assainissement
ONG/AD	Organisation Non Gouvernementale/ Associations de Développement
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisations de la Société Civile
P	Produit
PAO	Plan d'Action Opérationnel
PN AEP	Programme National Assainissement Eau Potable
PN AUE	Programme National Eau Usées et Excréta
PNDD	Politique Nationale en matière de Développement durable
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNE	Politique Nationale de l'Eau
PNG	Politique Nationale Genre
PNHP	Politique Nationale d'Hygiène Publique
PPP	Partenariat Public/Privée
PS-EEA	Politique Sectorielle Environnement Eau et Assainissement
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
R	Résultats
STEP	Station d'Epuration
STBV	Station de Traitement des Boues de Vidange

RESUME EXECUTIF

Le gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2016-2030, particulièrement celui relatif à l'assainissement des eaux usées et excréta, à travers son Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE) 2016-2030. La première phase 2016-2020 est mise en œuvre dans le contexte du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) dont elle a contribué à opérationnaliser l'objectif spécifique 2.5: « *améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité* ». De nombreux acquis ont été engrangés dans la mise en œuvre des sept (7) actions déclinées dans le programme, avec cependant des insuffisances relevées par l'évaluation du niveau d'exécution physique et financière du plan d'action 2016-2020.

Concernant le niveau d'exécution physique du Plan d'Action, sur la période de 2016 à 2020, l'on peut estimer à 33,8% le niveau de progrès de la mise en œuvre des actions principales du PN-AEUE sur l'ensemble du territoire national. Il ressort clairement que quelques faiblesses ont émaillé la mise en œuvre du programme, notamment l'opérationnalisation tardive du PN-AEUE (validé en 2017) en raison des événements sociopolitiques que le pays a vécu pendant la période allant de 2014 à 2015. A cela il faut ajouter la difficulté de faire coïncider l'ambition des actions à réaliser avec le niveau de mobilisation des ressources (ce qui ne permet pas une planification optimale des activités), le manque d'harmonisation des approches d'intervention sur le terrain, la primauté des activités « hard » (constructions, infrastructures, etc.) sur les activités « soft » (IMS, IEC/CCC, ATPC etc.), la faible prise en charge de la question des eaux usées et du traitement des boues de vidange qui constituent autant de contraintes explicatives de certains déficits.

Sur le niveau de mobilisation des ressources financières de 2016 à 2020, l'on note que 72,616 milliards ont été mobilisés sur 253,789 milliards de FCFA prévus dans le Plan d'Action soit un taux de 28,6% des ressources attendues. Quant à l'exécution financière, l'on observe un taux d'exécution global sur la période de 2016-2020 de 21%. Il y a considérablement une faible mobilisation des ressources.

C'est dans ce contexte qu'a été entrepris l'élaboration du Plan d'Action Opérationnel 2021-2025 dont l'ambition est de pallier les insuffisances constatées et d'assurer un assainissement des eaux usées et excréta, en partant des acquis de la phase 1. Il a été rédigé selon une démarche participative et inclusive en mettant le focus sur les objectifs opérationnels correspondant aux principaux défis de l'assainissement. Ces objectifs opérationnels se déclinent en actions puis en produits attendus et enfin en activités de mise en œuvre qui couvrent les principaux maillons de l'assainissement. Ainsi, la mise en œuvre du Plan d'Action 2021-2025 se fera conformément aux nouvelles approches que sont : « **l'approche commune** », « **le nexus humanitaire** » et « **la fin de la défécation à l'air libre (FDAL)** ».

Le plan implique les acteurs relevant de l'administration publique, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers et permet de cet fait une meilleure planification, un suivi évaluation des activités, une bonne gestion des ressources (humaines, matérielles et financières), une meilleure communication entre les acteurs de l'assainissement, une meilleure valorisation des sous - produits de l'assainissement. D'un coût global de Cent cinquante et un milliards sept cent cinquante-huit millions (151 758 000 000) francs CFA, le PA 2021-2025 sera financé essentiellement par l'Etat, les Partenaires Techniques et

Financiers, les communautés à la base et les ONG/AD.

La mobilisation des ressources se fera par le recours à des actions de plaidoyer auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des ONG, du secteur privé, et de la sensibilisation des associations de développement et des bénéficiaires pour leurs contributions.

La mise en œuvre du Plan d'Action Opérationnel 2021- 2025 tient compte des principaux risques qui sont entre autres : le risque financier, l'instabilité institutionnelle, les troubles socio-politiques, l'aggravation de situation sécuritaire et sanitaire, la faible adhésion des acteurs (population) et la faible capacité de mise en œuvre des acteurs.

INTRODUCTION

Le gouvernement du Burkina Faso, s'est engagé dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement contribue à la mise en œuvre de ces objectifs notamment l'ODD n°6 « garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » à travers ses cinq (5) programmes opérationnels dont le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE) 2016-2030.

Ce programme a pour objectif « d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta ». A l'instar des autres programmes, il s'exécute en trois phases de cinq (05) ans chacune à travers des Plans d'Action. Le Plan d'Action 2016-2020 reposait essentiellement sur : (i) la planification des projets d'investissements, (ii) la recherche des financements, (iii) le transfert des ressources aux communes pour la promotion de l'assainissement, (iv) l'appui à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en assainissement, (v) l'organisation de la filière boues de vidange, (vi) l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur assainissement notamment l'organisation des instances de pilotage du programme, (vii) le développement de la recherche en matière d'assainissement et (viii) l'évaluation de la première phase.

Une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action 2016-2020 a été réalisée en fin 2020. Elle a permis de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs pour la période (2016-2020), d'établir le bilan de la mise en œuvre et d'inventorier les enseignements et réorientations pour les interventions à venir en vue d'améliorer les performances de la Phase 2 (2021-2025). Aussi, ses conclusions ont-elles été prises en compte dans la formulation du Plan d'Action 2021-2025.

De ce fait, le présent Plan d'Action est la déclinaison, sur cinq ans, des actions objectivement retenues, jugées pertinentes pour concourir fortement à une meilleure réalisation des activités tout en s'appuyant sur les enjeux pour la période de 2021 à 2030. La formulation de ce Plan d'Action s'inscrit dans un contexte marqué entre autres par : (i) des crises sécuritaire et sanitaire, (ii) des phénomènes climatiques extrêmes, (iii) une baisse du financement et (iv) des difficultés et contraintes dans le domaine de la gestion de la filière assainissement.

Sous cet angle, le présent Plan d'Action vise (i) l'accélération de la fin de la défécation à l'air libre à travers l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) et la promotion des autoréalisations, (ii) l'intensification des investissements, (iii) le transfert progressif des ressources aux communes et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale en assainissement et (iv) le développement de la recherche en matière d'assainissement.

Ainsi, tirant des enseignements des résultats de l'évaluation du Plan d'Action 2016-2020, le Plan d'Action 2021-2025 a été élaboré afin de réorienter les interventions futures. Il est structuré autour des points suivants : (i) Méthodologie d'élaboration du plan (ii) cadre politique et stratégique régissant le sous-secteur, (iii) présentation succincte du PN-AEUE, (iv) bilan de l'évaluation du plan d'actions (v) axes d'amélioration du plan d'actions, (vi) description du plan d'actions, (vii) dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation (viii) mécanisme de financement et (ix) risques et mesures d'atténuation.

I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'Action 2021-2025 a été élaboré selon une approche participative et itérative. Il s'est basé sur le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action 2016-2020 du PN-AEUE et

prend en compte les principaux défis qui demeurent à l'issue de la première phase de mise en œuvre et les différentes mutations intervenues. Dans ce cadre, l'accent est mis sur les principales orientations suivantes :

- la conformité à la logique de programmation induite par l'approche budget-programme pour plus de conformité avec les orientations nationales en matière d'élaboration des outils de planification ;
- le renforcement de l'adéquation entre les différentes stratégies et politiques du MEEA ;
- la rationalisation des actions et des produits à mettre en œuvre tout en maintenant les plus pertinents;
- la programmation et la budgétisation réalistes et réalisables des activités, afin d'améliorer l'atteinte des objectifs visés ;
- l'appropriation du Plan d'Action par les acteurs et intervenants et la précision des rôles de chaque acteur.

La démarche méthodologique adoptée pour la formulation du Plan d'Action 2021-2025 s'est appuyée sur les éléments suivants :

- la mise en place d'un comité technique de suivi composé des représentants des structures suivantes : DGA, ONEA, Assistance technique Union Européenne auprès du MEA.
- la collecte et l'exploitation de la documentation (documents de politiques, documents relatifs au cadre juridique et institutionnel, rapports bilan et programmation annuels de 2016 à 2020 du PN-AEUE, stratégies, BD-INOA, Rapport d'évaluation, ...) ;
- l'élaboration d'un rapport de démarrage de la mission de formulation (y compris un modèle de questionnaire d'entretien avec les parties prenantes et l'établissement d'une liste d'acteurs à rencontrer ou à contacter) ;
- la réalisation d'entretiens auprès d'un certain nombre d'acteurs (DREA, ONG, DGA...) y compris des représentants des PTF ;
- la rédaction d'un draft du Plan d'Action 2021-2025 sur la base des conclusions du rapport d'évaluation, des résultats des entretiens réalisés et de la planification du programme ;
- la tenue de plusieurs rencontres de travail entre le consultant et le comité technique de suivi ;
- l'examen du draft du Plan d'Action 2021-2025 par le comité technique et le consultant au cours de trois (03) réunions ;
- la prise en compte des observations par les consultants et la production de la version provisoire du Plan d'Action 2021-2025;
- la validation du projet du Plan d'Action en atelier national ;
- la finalisation du Plan d'Action 2021-2025 du PN-AEUE par une équipe de travail composée de la DGA, de l'ONEA et de la DGESS.

II. CADRES POLITIQUE ET STRATÉGIQUE REGISSANT LE SOUS-SECTEUR

Au Burkina Faso, les politiques en matière de gestion de l'assainissement des eaux usées et excréta se sont beaucoup développées et renforcées par plusieurs politiques sectorielles et à travers d'autres documents stratégiques. Ces documents stratégiques s'inscrivent en droite ligne dans la recherche du développement de la filière assainissement. Les principales politiques et stratégies du Burkina Faso en lien avec l'assainissement des eaux usées et excréta sont les suivantes :

- le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) adopté en 2016 ;
- la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD, 2013) ;
- le Plan National de Développement Economique et social (PNDES, 2021-2025) ;
- la Politique Sectorielle Environnement Eau et Assainissement (PS-EEA, 2018-2027)
- la Politique Sectorielle « santé », 2018-2027) ;
- la Stratégie Nationale Genre (SNG, 2020-2024) ;
- la Stratégie Nationale de l'Eau (SNE, 2021-2025) ;
- le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE 2016-2030) ;
- le Document cadre de gestion de la filière de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta adopté en 2022.

III. PRESENTATION SUCCINCTE DU PN-AEUE 2016 -2030

Le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) à l'horizon 2030, a été adopté par arrêté ministériel N° 2017-041/MEA/CAB du 23 mars 2017 portant adoption du document du Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) 2016-2030. Il constitue l'un des cinq (05) programmes nationaux de mise en œuvre des ODD en matière d'eau et d'assainissement. Le PN-AEUE se présente comme le référentiel programmatique de toutes les interventions du Gouvernement et ses partenaires en matière d'assainissement, des eaux usées et excréta.

La tutelle technique et administrative du PN-AEUE 2030 est assurée par le Ministère en charge de l'assainissement et la tutelle financière par le Ministère en charge des finances. Chacun de ces ministères est structuré en directions générales et centrales, en structures rattachées et de mission, en directions régionales dans les 13 régions du Burkina.

3.1. Objectifs et axes d'intervention du PN-AEUE 2016 – 2030

L'objectif général du programme est d'« assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta ». Il vise cinq (05) objectifs spécifiques qui sont :

1. Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement ;
2. Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement, conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
3. Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une

perspective de protection environnementale et sociale ;

4. Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement, des eaux usées et excréta, en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques ;
5. Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

Pour atteindre ces différents objectifs, sept (07) actions ont été définies, visant chacune plusieurs résultats (produits) composés d'activités. Ces actions se déclinent comme suit :

- **Action 1** : Eradication de la défécation à l'air libre (DAL) et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural ;
- **Action 2** : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain ;
- **Action 3** : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural ;
- **Action 4** : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain ;
- **Action 5** : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ;
- **Action 6** : Développement de la recherche en assainissement des eaux usées et excréta
- **Action 7** : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

3.2. Axes stratégiques du PN-AEUE 2016 – 2030

Sur la base des orientations stratégiques définies dans la Politique Nationale de l'Eau, 5 axes stratégiques ont été retenus dans le cadre du programme assainissement. Il s'agit de :

❖ **Axe 1 : Assurer le droit d'accès universel à l'assainissement**

Cet axe stratégique vise à assurer le droit d'accès universel à l'assainissement sur la base de l'approche fondée sur les droits humains (AFDH), en veillant particulièrement à prendre en compte, les préoccupations des populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

❖ **Axe 2 : Assurer le financement durable du sous-secteur assainissement**

Cet axe vise à promouvoir le financement endogène de l'assainissement à travers l'Assainissement Total Piloté par les leaders (ATPL), les sanithons, la promotion des autoréalisations et le Partenariat Public Privé.

❖ **Axe 3 : Promouvoir la communication pour le changement de comportement**

Cet axe stratégique a pour but de créer un changement social et comportemental des populations à travers le plaidoyer, les communications de proximité, de masse et l'émulation entre les communautés.

❖ **Axe 4 : Améliorer les connaissances dans le sous-secteur de l'assainissement**

Cet axe vise à développer et à vulgariser la recherche-action dans le domaine de l'assainissement

❖ **Axe 5 : Améliorer le pilotage du sous-secteur assainissement**

Cet axe vise la mise en place d'un dispositif institutionnel et organisationnel efficace et des outils de gestion et de pilotage efficaces du PN-AEUE.

3.3. Coût et stratégies de mise œuvre du PN-AEUE 2016 – 2030

Le coût total du programme s'élève à **1 215 944 894 500 Francs CFA** avec **735 349 319 000 Francs CFA** pour le milieu rural, **480 595 575 500 Francs CFA** pour le milieu urbain et **49 157 299 000 Francs CFA** pour les études et impacts environnemental et social.

Le PN AEUE est prévu pour se dérouler sur 15 ans en trois phases de cinq (05) ans chacune (2016-2020, 2021-2025 et 2026-2030). Toutes les actions sont prévues pour être mises en œuvre sur la durée du programme. Les stratégies de mise en œuvre s'appuient sur des interventions aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain à travers la promotion de l'ATPC, le développement de l'intermédiation sociale, la promotion des autoréalisations, le développement de l'assainissement collectif et des solutions adéquates pour la gestion des boues de vidange par l'extension ou la réalisation de stations d'épuration, de stations de traitement des boues de vidange et l'incitation à la valorisation.

IV. BILAN DE L’EVALUATION DU PLAN D’ACTION 2016 – 2020 DU PN-AEUE

4.1. Bilan d’exécution du plan d’action de 2016 à 2020

Le document du Programme National pour l’Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE) a été validé en juin 2016.

Afin de calculer le taux d’exécution physique du programme, trois principales rubriques considérées comme des extrants du but du programme ont été définies à savoir les ouvrages, l’abandon de la DAL par les communautés et la gestion des boues de vidange. Ainsi, tenant compte de l’importance de chaque rubrique, un poids a été attribué à chacune de ces rubriques comme suit : 70% pour les ouvrages, 20% pour l’abandon de la DAL et 10% pour la gestion des boues de vidange, le taux de réalisation étant respectivement de 43% pour les ouvrages, 10% pour la FDAL et 17% pour la gestion des boues de vidange. Le taux d’exécution physique global sur la période 2016 à 2020 s’élève à 33,8%.

Tableau 1: Niveau d’évolution des indicateurs d’effet du PNAEUE sur la période 2016-2020

Actions	Cible		Réalisation 2016 – 2020				
	2016 - 2030	2016 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020
Action 1 : Eradication de la défécation à l’air libre et promotion des pratiques adéquates d’hygiène et d’assainissement en milieu rural	100,0%	30%	1,9%	5,0%	11,8%	14,2%	12,9%
Action 2 : Eradication de la défécation à l’air libre et promotion des pratiques adéquates d’hygiène et d’assainissement en milieu urbain	100,0%	30%	0%	0,0%	0,0%	0,0%	0%
Action 3 : Réalisation de l’Accès Universel et Continu aux services d’assainissement en milieu rural	100,0%	25%	13,1%	15,1%	16,4%	17,6%	19,9%
Action 4 : Réalisation de l’Accès Universel et Continu aux services d’assainissement en milieu urbain	100,0%	55%	36,8%	38,3%	38,2%	38,4%	38,6
Action 5 : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	-	-	6%	6%	9%	12%	17%
Action 6 : Développement de la recherche dans le domaine de l’assainissement des eaux usées et excreta	-	-	-	38,0%	8,0%	0,0%	0%
Action 7 : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	100,0%	-	55%	44,0%	26,0%	63,5%	43%

En mode linéaire, le niveau actuel de réalisation du PN-AEUE 2016-2020 démontre l’intensité du retard accusé après avoir consommé le tiers du temps imparti pour l’atteinte des ODD à l’horizon

2030. En effet, seulement le tiers des activités planifiées entre 2016 et 2020 ont été réalisées.

❖ **Action 1 : Eradication de la défécation à l'air libre (DAL) et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural**

L'action 1 envisage mettre fin à la défécation à l'air libre en milieu rural.

Sur l'ensemble de la période 2016-2020, l'éradication de la défécation à l'air libre à travers la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) et toutes les autres activités d'intermédiation sociale ont contribué globalement à la certification FDAL de 12,83% de la cible totalisée entre 2016 et 2020. Au final, le PN-AEUE a permis, au 31 Décembre 2020, de déclencher 2 583 villages (soit 99,5% de la cible périodique) au nombre desquels, 546 villages (soit 21,03% de la cible périodique contre 6,1% de la cible finale) ont été déclarés FDAL dont 333 villages certifiés FDAL (soit 12,83% de la cible périodique et 3,7% de la cible finale).

Cette pratique de la DAL se poursuit malgré les efforts fournis par les acteurs du secteur sur le terrain. Il est donc clair que des efforts doivent être poursuivis pour son éradication, particulièrement en milieu rural où la configuration spatiale s'y prête et où les habitudes de défécation à l'air libre persistent.

❖ **Action 2 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain**

Le même objectif d'éradication de la défécation à l'air libre est affiché pour le milieu urbain. Certes, l'ATPC, est une approche de conscientisation, de mobilisation sociale et d'incitation des ménages à réaliser des ouvrages visant à mettre fin à la défécation à l'air libre en milieu rural. Cependant, cette approche est difficilement applicable, *in extenso*, en milieu urbain où l'on n'est pas en face de communautés monolithiques et intégrées. Le caractère disparate de la configuration sociale des quartiers urbains (aux plans résidentiels et des liens sociaux) exige des formes de communication différentes et spécifiques pour enclencher le processus de changement. Aussi a-t-on relevé un déficit de sensibilisation, de communication et d'application de textes règlementaires qui explique certainement le faible taux de réalisation de l'action 2 en milieu urbain (5%). A ce jour, seule l'élaboration d'une stratégie de fin de défécation à l'air libre en milieu urbain constitue l'activité emblématique de cette action.

❖ **Action 3 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement rural**

L'accès à l'assainissement pour tous, et de manière continue, reste à parfaire en milieu rural où l'offre en services d'assainissement ne couvre ni la demande, ni l'ensemble des niveaux de services requis. Pour tendre vers cette couverture universelle, il importe que l'on prenne en compte le degré de motivation et les capacités réelles des populations à acquérir les ouvrages et à s'engager pour un changement de comportement aussi déterminant que la construction des ouvrages.

Il importe également que les groupes vulnérables et marginalisés soient identifiés et soutenus différemment pour que cet accès universel soit effectif en milieu rural. Certes cette action est créditée d'une masse de réalisation de 137 714 latrines familiales, 5 199 latrines institutionnelles et publiques et 8 134 puisards sur les planifications respectives de 210 342, 2000 et 362 023 mais, l'effort doit être soutenu pour une couverture totale et continue à l'horizon du présent programme.

❖ **Action 4 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain**

En milieu urbain, les efforts ambitionnent de desservir toute la population mais le niveau de réalisation de cette action n'est que de 17% soit 47 407 latrines familiales, 344 latrines publiques et institutionnelles et 29 701 puisards sur les planifications respectives par composantes de 249 899 , 3 440 et 174 929. Les problématiques et les démarches opératoires sont les suivantes en milieu urbain : l'offre attend que la demande s'exprime (approche de l'ONEA) quand bien même cette demande est suscitée par quelques campagnes de sensibilisation sur le paquet latrines-puisard-lavoirs. Dans la couverture totale à assurer, il importe que les groupes les plus vulnérables (quartiers périurbains, populations des zones non loties, etc.) puissent accéder aussi bien aux latrines familiales qu'aux installations sanitaires publiques.

❖ **Action 5 : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale**

Quand bien même le niveau de réalisation de l'Action 5 est estimé à 45 %, l'on observe que la valorisation des eaux usées et des boues de vidange n'a pas été suffisamment prise en charge dans cette phase du plan d'action 2016-2020 du PNA-EUE particulièrement en milieu rural. En effet, sur la période 2016-2020 et en dehors de la performance de 49,3 km de réseau d'égout réalisés sur une précision de 50 km, les réalisations sont les suivantes : 2 STBV sur 7 prévues, 0 STEP sur 1 prévue, 49,3 km de réseau d'égout sur 50 Km prévus, 45 raccordements sur 600 prévus et 891 075 m3 de boues de vidange ont été traitées. Aussi, la période a-t-elle vu l'élaboration du document cadre de gestion de la filière assainissement des eaux usées et excreta et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur de l'AEUE.

❖ **Action 6 : Développement de la recherche en assainissement des eaux usées et excréta**

Au niveau de l'Action 6, l'on observe que la recherche-action n'a pas été déployée sur des thématiques d'intérêt opérationnel pour le domaine de l'assainissement. Les institutions de recherche se doivent d'être plus à l'écoute des besoins du secteur et notamment sur ce segment de l'assainissement des eaux usées et excreta aussi bien en milieu urbain que milieu rural. Les journées scientifiques et techniques sur l'eau et l'assainissement organisées par le Cadre Permanent et de Concertation sur l'Eau (CPCR_Eau) constituent une initiative intéressante pour une concertation et un dialogue entre chercheurs, développeurs, praticiens et étudiants, une opportunité pour faire émerger des thèmes de recherche à portée pratique. Si l'Action 6 est créditée d'une réalisation à hauteur de 15,33%, c'est essentiellement du fait de l'identification de quelques thèmes et des rencontres de concertations avec les acteurs de la recherche et de l'innovation ayant permis de définir des bases de collaboration. Toutefois, la conduite effective des travaux de recherche et leur application sur le terrain doivent être effectives.

La recherche sur les aspects institutionnels et sur les approches de mise en œuvre des projets, y compris les aspects liés au genre et aux droits humains, pourrait également être pertinente. Les disparités des approches sur le terrain freinent l'efficacité des interventions sur le terrain.

❖ **Action 7 : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du secteur**

Le renforcement des capacités des acteurs tel que décliné par l'Action 7 est réalisé à 43% si l'on se fonde sur les compétences relatives au financement, la gestion et le pilotage du secteur. Cependant,

il est important d'étendre cette capacitation à d'autres types de bénéficiaires tels que les maçons, les vidangeurs, les gestionnaires des ouvrages, les hygiénistes et autres artisans locaux formés. Ces acteurs qui construisent les ouvrages d'assainissement doivent voir leurs compétences renforcées, leurs revenus augmentés dans l'optique de dynamiser l'économie locale de la région.

4.2. Analyse FFOM de la mise en œuvre du PN-AEUE de 2016 à 2020

L'analyse diagnostique de la mise en œuvre du Plan d'Action 2016-2020 a fait ressortir des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces qui se présentent au sous-secteur de l'assainissement et qui sont répertoriées dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous.

Tableau 2: Forces et faiblesses dans la mise en œuvre du plan d'actions

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration continue du cadre juridique, règlementaire, institutionnel et organisationnel ; - Meilleure prise de conscience des populations à travers un début de participation, d'appropriation et d'engagement ; - Existence de cadres de concertation au niveau régional pour faire le bilan des activités et dégager les perspectives ; - Existence des services techniques communaux pour l'eau et l'assainissement dans certaines communes ; - Existence de politiques, stratégies et plans de développement dans le sous-secteur ; - Existence de technologies diversifiées de gestion de l'AEUE ; - Opérationnalisation du plan d'actions pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (AMOC) ; - Approche programme adopté par le sous-secteur depuis 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs parfois surréalistes visés par le programme ; - Difficultés de mobilisation des financements ; - Mauvaise planification pour certains cas ; - Disparités des approches sur le terrain ; - Faible niveau de sensibilisation, d'éducation et incivisme des populations ; - Non valorisation du travail des vidangeurs ; - Non reconnaissance du métier de vidange par l'état ; - Inexistence des services techniques communaux pour l'assainissement dans certaines communes ; - Insuffisance dans l'application des textes juridiques régissant le sous-secteur ; - Dépendance du sous-secteur au financement extérieur ; - Insuffisances dans le suivi-évaluation et le suivi-contrôle des travaux ; - Insuffisances dans le transfert des ressources aux collectivités territoriales ; - Insuffisances dans la maintenance/entretien et la gestion des ouvrages existants.

Tableau 3: Opportunités et menaces dans la mise en œuvre du Plan d'Action

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène, assainissement constituent des défis planétaires et un droit reconnu par la constitution ; - Disponibilité et engagement des partenaires à injecter des financements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ; - Mobilisation de financement endogène ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte sécuritaire difficile ; - Effets de changement climatique ;

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Cadre politique permettant de saisir les opportunités avec les autres départements ministériels (santé, éducation, recherche, etc.) ; - Contexte du Covid 19, avec les messages sur les gestes barrières ; - Possibilités offertes par le processus de décentralisation ; - Possibilité de création d’emplois dans le sous-secteur ; - Existence de structures de formation dans le domaine de l’assainissement (Universités et instituts de recherche, écoles de formation...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité politique et institutionnelle - Persistance des pesanteurs socioculturelles

4.3. Enjeux et défis du plan d’action

L’évaluation du plan d’action 2016-2020 du PN AEUE a permis d’identifier les enjeux et les défis qu’il convient de relever en vue de créer un environnement favorable pour réaliser l’accès universel et durable à des services adéquats d’assainissement à l’horizon 2030.

4.3.1. Les enjeux liés à l’assainissement

- La santé

L’insuffisance d’accès aux services d’assainissement est un véritable fardeau pour la santé de la population. En effet, le déficit d’accès à l’assainissement des eaux usées et excréta augmente le risque de contact avec les excréta, qui sont souvent des vecteurs d’organismes pathogènes dangereux pour la santé humaine. Pour ce faire, la mise en œuvre de l’approche « Assainissement Total Piloté par les Communautés » (ATPC) visant l’adoption de bonnes pratiques et la Fin de la Défécation à l’Air Libre (FDAL) doit être intensifiée.

- La dignité humaine

La dignité humaine constitue un des socles des droits humains censés être préservés et consolidés dans tout processus concernant les populations. L’amélioration de l’accès des populations aux services d’assainissement adéquats est un élément important pour la préservation de la dignité des populations en générale et en particulier les personnes vulnérables notamment les femmes et les personnes âgées.

- L’économie

Le développement d’une économie circulaire dans la gestion de la filière assainissement constitue un enjeu majeur pour l’accès à l’assainissement adéquat par les populations. En effet, le manque d’assainissement a un coût économique : une étude du PEA/Banque Mondiale pour le Burkina situe à environ 86 milliards F CFA/an¹ le manque à gagner pour l’économie burkinabé du fait du manque d’assainissement. Il est donc impérieux de mettre en œuvre les actions nécessaires pour garantir l’accès universel à l’assainissement et améliorer le cadre de vie des populations.

La prise en compte de la filière assainissement c’est-à-dire les maillons amont, intermédiaire et aval à savoir, la collecte, le transport, le traitement, l’élimination des excréta et eaux usées et leur

¹ Source : PEA/Banque Mondiale, Impacts économiques d’un mauvais assainissement en Afrique, Burkina Faso, mars 2012.

valorisation constitue une source économique très importante. En effet, elle est source de création d'emploi, de revenus et de richesses.

- **L'environnement**

Une mauvaise gestion des eaux usées et excréta peut engendrer la pollution de l'environnement qui est très préjudiciable aux écosystèmes, aux ressources en eaux et aux sols. Ainsi, l'environnement sain est tributaire de la gestion adéquate des pollutions et des nuisances. Le code de l'environnement et la stratégie nationale de l'eau stipulent des orientations et des principes qui suggèrent une bonne gestion des eaux usées et des excréta.

4.3.2. Les défis liés à l'AEUE

- **La réalisation de l'accès universel à l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations**

L'accès à l'assainissement pour les populations reste une préoccupation majeure au regard des statistiques actuelles. Également, la faiblesse de l'assainissement impacte fortement le bien-être des populations et entraîne un coût considérable pour l'économie du pays. Il est donc impérieux de mettre en œuvre les actions nécessaires pour garantir l'accès universel à l'assainissement et améliorer le cadre de vie des populations. En outre, l'intensification de la communication sur l'assainissement visant l'adoption de bonnes pratiques s'avère nécessaire.

- **La prise en compte de la filière assainissement**

L'amélioration du service ne passe plus uniquement par la présence d'une toilette ou d'une latrine, mais doit s'envisager à l'échelle de la filière assainissement, c'est-à-dire en prenant en compte les maillons amont, intermédiaire et aval. Toute intervention dans l'AEUE doit désormais prendre en compte la filière dans son ensemble.

- **La mobilisation des ressources financières et la bonne gouvernance**

La mobilisation des ressources pour le développement de l'AEUE constitue pour les acteurs un véritable défi majeur dans un contexte de rareté des ressources financières. Elle demeure un impératif d'autant plus que le déclenchement du processus de l'assainissement ne s'est pas opéré très tôt au Burkina Faso, impliquant de ce fait des besoins aussi multiples que multiformes. Aussi, disposer d'une source de financement pérenne s'impose-t-il comme une nécessité pour asseoir une base solide de mobilisation des ressources adéquates. De plus, le développement du sous-secteur ne peut aboutir conformément aux attentes sans une gouvernance efficace et efficient qui assure la mise en œuvre du processus. Le développement du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement nécessite une gouvernance efficace et une source de financement pérenne.

En matière de gouvernance, l'harmonisation des interventions des acteurs de l'assainissement passe par le renforcement de la concertation et de la mise en œuvre des approches adoptées sur le plan national. Il est également nécessaire de veiller au renforcement en ressources humaines et matérielles conséquentes du sous-secteur. En outre, une gouvernance efficace passe par la prise en compte des thématiques transversales (Genre, Droits humains et environnement). Enfin, la mise en place et le fonctionnement des différentes instances permettront d'améliorer les prises de décision et de renforcer le leadership de la structure en charge de l'assainissement.

4.4. Principales recommandations issues de l'évaluation

Partant de l'analyse des données de l'évaluation, des leçons apprises et des enjeux du Plan d'Action, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Au plan technique

- Innover en matière d'identification et de catégorisation des ménages (non pauvres, pauvres, très pauvres, vulnérables) et de subvention sélective pour l'accès aux ouvrages d'assainissement ;
- Diffuser le PN-AEUE, son Plan d'Action et tous documents connexes d'opérationnalisation (stratégie et guide méthodologique ATPC, guide IMS (intermédiation sociale), document cadre de gestion de la filière de l'assainissement des eaux usées et excréta) ;
- Promouvoir d'avantage l'ATPC : doter les directions des moyens conséquents pour la mise en œuvre effective du programme en général et en particulier de l'ATPC ; inviter les acteurs à la mise en œuvre de l'ATPC à se conformer à la stratégie nationale de l'ATPC ; mettre en place le comité Ad hoc de suivi de la mise en œuvre des approches (ATPC, ATPL) ; former les DREA et les autres intervenants (communes, ONG, bureau d'étude) sur l'ATPC ;
- Former le personnel du MEA sur les enjeux de l'assainissement, la formulation, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'évaluation des projets et programmes ;
- Former les DREA et les auteurs de mise en œuvre (communes, ONG, bureau d'étude) sur les nouveaux dossiers types d'appels à concurrence ;
- Renforcer les capacités des maçons et autres artisans locaux du secteur ;
- Valoriser les sous-produits de l'assainissement (Boues de vidanges et les eaux usées traitées) ;
- Soutenir les cadres de concertation permettant d'identifier des thèmes de recherche pertinents à portée opérationnelle et des options technologiques à la portée de la capacité financière des populations ;
- Favoriser le dialogue entre chercheurs, techniciens, praticiens et étudiants dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement (à l'image des journées scientifiques du CPCR-Eau) ;
- Promouvoir la recherche dans les thématiques institutionnelles et sociales de l'assainissement ;
- Adopter des formes spécifiques de communication en milieu urbain pour éradiquer la défécation à l'air libre (DAL).

2. Au plan opérationnel

- Associer les ASBC à la collecte des informations sur les réalisations d'ouvrages dans les villages dans l'identification des sites et les processus de suivi-évaluation ;
- Diffuser des messages sur le lavage des mains aux moments critiques (sortie des toilettes, avant et après les repas) et promouvoir des modèles de dispositifs technologiques de lavage des mains (adaptés, pratiques et accessibles au plus grand nombre) ;
- Soutenir et amplifier tout message montrant le lien Assainissement et Santé publique : diffuser des spots publicitaires à ce sujet et renforcer le plaidoyer ;
- Mettre l'accent sur la durabilité des ouvrages et amener les ONG à travailler en concertation avec les DREA ;
- Rebâtir la stratégie d'opérationnalisation du PN-AEUE autour des communes (au niveau communal les actions peuvent être plus efficaces et pérennes) et renforcer la coopération

avec les faitières des collectivités territoriales, à savoir l'Association des Maires du Burkina Faso et l'Association des Régions du Burkina Faso ; dynamiser la communication et la collaboration entre les communes, les régions et les DREA ;

- Impliquer les Directions provinciales dans l'exécution des ressources transférées pour permettre une bonne mise en œuvre des activités et réaliser des ouvrages de qualité ;
- Opérationnaliser le DISE (Dispositif Intégré de Suivi-Evaluation) ;
- Accélérer la mise en œuvre du Plan d'Action AMOC AEPHA adopté en mars 2018 ;
- Mettre à contribution les leaders d'opinion pour une mise en œuvre efficace du programme ;
- Harmoniser les approches d'intervention sur le terrain en identifiant celles qui sont mieux adaptées à la mise en œuvre des actions du PN-AEUE ;
- Organiser des journées de programmation avec les acteurs et les communautés.

3. Au plan financier

- Répartir les allocations budgétaires destinées aux DREA sur les différentes actions du Plan d'Action dans l'optique d'une lisibilité de l'efficacité des interventions ;
- Mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre des actions du PN-AEUE à travers la mobilisation de financements endogènes (les Sanithons, Fasotoilettes, des types de financements innovants : taxes sur les sociétés minières, etc.) ;
- Renforcer le plaidoyer pour augmenter des ressources allouées à la mise en œuvre du PN-AEUE.

4. Au plan institutionnel

- Créer une synergie d'action entre les Ministères en charge de l'eau, de la santé, de l'éducation et de l'environnement ;
- Appuyer les communes à l'exercice de leur rôle de maître d'ouvrages en matière d'AEUE.

V. AXES D'AMELIORATION

Tenant compte des acquis, insuffisances et leçons apprises de l'évaluation à mi-parcours du PN-AEUE ainsi que des recommandations faites, il a paru nécessaire d'introduire des points d'amélioration dans le Plan d'Actions opérationnel 2021-2025 en vue d'une meilleure couverture en termes d'efficacité et d'efficience des besoins. De ce fait, la seconde phase 2021-2025 du PN-AEUE, s'appuiera d'une part sur « **l'Approche Commune** » pour renforcer les interventions et responsabiliser les acteurs. D'autre part, elle s'appuiera sur l' « **approche Nexus Humanitaire-Développement** » pour assurer la dignité humaine en garantissant l'accès de tous à des services d'assainissement quel que soit sa situation sociale en vue de l'accélération de la Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL).

5.1. Approche commune

Le principe directeur de cette approche est que chaque acteur de mise en œuvre (y compris les ONG et associations) devra s'engager à rendre FDAL la/les commune (s) de sa zone d'intervention. De même, chaque commune bénéficiaire du transfert disposera de ressources pendant trois (03) années consécutives pour l'assainissement familial et devra se doter des dispositions permettant la sélection du prestataire local devant assurer l'intermédiation Sociale (ImS) sur la même durée. Le prestataire local est de la Commune concernée, à défaut, dans la Province abritant la Commune.

Dans le cadre de cette approche, la planification de chaque projet, programme ou transfert des ressources aux communes devra tenir compte des gaps des ouvrages d'assainissement homologués à réaliser pour atteindre la FDAL dans chaque commune, conformément aux données statistiques du Ministère en charge de l'Assainissement.

La Direction Générale de l'Assainissement, dans son rôle de coordination du PN-AEUE, est la structure habilitée à valider le choix final de la /des commune(s) cible(s) afin d'optimiser les ressources et d'éviter tout doublon ou chevauchement sur le même territoire des projets ou programmes de développement des services d'assainissement de base.

Pour assurer une bonne coordination des interventions sur le terrain, les acteurs tiendront compte des orientations de la Procédure Harmonisée de mise en œuvre de l'assainissement familial au Burkina Faso.

5.2. Approche Nexus Humanitaire - Développement

Le Nexus Humanitaire- Développement sera aussi de mise dans les différents projets et programmes du domaine de l'assainissement afin de contribuer à réduire la pauvreté, renforcer la sécurité et améliorer le quotidien de tous. L'approche Nexus a pour but de fournir un cadre programmatique, un appui institutionnel et un financement nécessaire aux humanitaires pour concevoir la réponse à des crises prolongées, tout en allant dans le sens des Objectif du Développement Durable.

A cet effet, la synergie dans la planification et l'action sera cultivée entre les acteurs humanitaires et les acteurs de développement notamment, une implication des DREA et des communes à chacune des étapes des projets et programmes.

Un mécanisme global de gestion des ouvrages après la réalisation en situation d'urgence sera mis en place. Par ailleurs, la gestion future et durable des infrastructures après crise sera prise en compte dans les projets soumis à financement.

VI. DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION

L'objectif du programme étant d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta au cours des cinq (05) prochaines années (2021-2025), la programmation s'appuie sur une logique de planification en cohérence avec les référentiels nationaux et sur des principes partagés par les acteurs. Elle se veut réaliste et en phase avec les défis et enjeux actuels de l'assainissement. Cette partie aborde les principes directeurs, l'approche stratégique du plan, le cadre logique, le cadre de mesure de performance et le lien avec les autres documents stratégiques.

6.1. Les principes directeurs

❖ Le genre et l'AFDH

Le principe d'équité est consacré par la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau qui dispose en son article 2 que la loi reconnaît « le droit de chacun de disposer de l'eau correspondant à ses besoins et aux exigences élémentaires de sa vie et de sa dignité ». Il signifie que les différentes catégories de population doivent être traitées selon leurs besoins légitimes pour l'accès à l'assainissement. De même, l'équité doit être recherchée dans la répartition des ressources ainsi que dans toutes les dispositions prises pour assurer l'accès des populations à l'assainissement.

L'équité, l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) et l'approche Leave No One Behind (LNOB) doivent prendre en compte tous les aspects dont l'équité entre populations pauvres/populations riches, hommes/femmes, personnes vulnérables et populations des zones rurales/populations des zones urbaines. Ces principes visent à atténuer voire supprimer progressivement les disparités, les discriminations entre ces catégories de populations.

❖ L'information et la participation

Ce principe vise à informer et à impliquer toutes les parties prenantes, afin de garantir leur participation à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Plan d'Action. Il se matérialise par des concertations et permet de prendre en compte les préoccupations de toutes les catégories d'acteurs et subséquemment d'obtenir leurs adhésions et contributions dans sa mise en œuvre. Également, il induit la recherche de complémentarité et de synergie dans les interventions des différents acteurs en vue d'une plus grande efficacité des actions.

❖ La Précaution

Le principe de précaution est relatif aux mesures qui doivent être prises en cas d'incertitude scientifique sur les conséquences des risques sur l'environnement. Conformément à ce principe, l'absence de certitude scientifique, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles.

❖ La prévention

Le principe de prévention impose d'une part, l'évaluation préalable des impacts négatifs éventuels d'une activité envisagée sur la santé humaine et l'environnement et d'autre part, la prise de mesures pour éviter ou atténuer ces impacts. Il est mis en œuvre à travers un ensemble varié d'outils ou de techniques telles les évaluations environnementales, les autorisations ou déclarations préalables qui sont exigées avant la conduite d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) susceptibles d'engendrer des effets négatifs sur les ressources en eau et l'environnement.

❖ **La durabilité et la non-régression**

Le principe de non régression ou principe de durabilité signifie que les acquis en matière de jouissance et d'exercice des droits reconnus dans le domaine de l'assainissement, doivent faire l'objet d'une garantie de pérennité et de non-retour en arrière afin d'assurer une évolution continue et progressive. A défaut de pouvoir améliorer continuellement les droits des populations en la matière, les acteurs s'obligent à maintenir le niveau de droits déjà acquis pour chaque personne afin d'assurer un mieux être humain et un niveau élevé de protection.

❖ **La bonne gouvernance**

Elle se base sur la subsidiarité, la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et la redevabilité, et prône le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la lutte contre la corruption, l'alignement et l'harmonisation des interventions des PTF.

La subsidiarité consiste à définir et à mettre en œuvre les actions du Plan d'Actions à l'échelle de compétence appropriée. La concession ou le transfert à des entités privées et à des collectivités territoriales des ressources et des compétences procède de cette volonté et approche.

La GAR vise à améliorer l'efficacité en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan d'Action, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalablement définis de façon réaliste et l'obligation de rendre compte. Dans ce cadre, chaque acteur sera tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité.

La redevabilité est l'obligation pour tout acteur d'assumer la responsabilité et les conséquences des actions qui lui sont imputables dans la réalisation du développement durable et d'en rendre compte régulièrement aux institutions compétentes.

❖ **Le partenariat**

Le principe de partenariat induit la recherche des complémentarités et des synergies dans les interventions des différents acteurs en vue d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des actions du plan. Ce partenariat doit être effectif dans tous les aspects de développement et de gestion des services.

6.2. Approche stratégique du plan

L'approche stratégique suivie dans la formulation des actions du présent plan s'articule autour du développement de la filière assainissement. Cela exige entre autres :

- l'intensification de la mise à œuvre de l'ATPC ;
- l'intensification de la réalisation progressive des infrastructures d'AEUE ;
- la poursuite de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale en assainissement ;
- la gestion et la valorisation des boues de vidange et des eaux usées ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de développement en matière d'assainissement ;
- l'application de l'approche commune pour l'atteinte de la FDAL dans chaque commune, conformément aux données statistiques du Ministère en charge de l'Assainissement ;
- la promotion du Partenariat Public /Privé (PPP) dans la réalisation et la gestion des infrastructures d'assainissement des eaux usées et excréta ;
- le développement de la recherche action en matière d'assainissement des eaux usées et excréta

6.3. Objectifs, actions et produits du plan

Le Plan d'Action 2021-2025 vise à opérationnaliser les objectifs du PN-AEUE en se basant sur les acquis de la phase 1. L'objectif stratégique du plan est d' « assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta ».

Le Plan d'Action 2021-2025 fait siens des objectifs opérationnels du PN-AEUE à savoir :

- ✓ Eradiquer la défécation à l'air libre dans un contexte de changement de comportement ;
- ✓ assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- ✓ optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ;
- ✓ développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques ;
- ✓ renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

Les sept (7) actions de mise en œuvre de ces objectifs opérationnels sont :

- ✓ **Action 1** : Eradication de la défécation à l'air libre (DAL) et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural ;
- ✓ **Action 2** : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain ;
- ✓ **Action 3** : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement rural ;
- ✓ **Action 4** : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement urbain ;
- ✓ **Action 5** : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ;
- ✓ **Action 6** : Développement de la recherche en assainissement des eaux usées et excréta ;
- ✓ **Action 7** : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

Ces actions sont mises en œuvre à travers des produits composés d'activités. Dans la suite, le tableau 4 présente les objectifs opérationnels, les actions et les produits attendus du Plan d'Action :

Tableau 4 : Ojectifs opérationnel, Actions et Produits attendus

Objectifs opérationnels (OP)	Actions (A)	Produits attendus (P)
OP 1 : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	Action 1.1 : Éradication de la défécation à l'air libre en milieu rural	<u>Produit 1.1.1</u> : Les villages déclenchés à la phase 1 sont certifiées FDAL
		<u>Produit 1.1.2</u> : La défécation à l'air libre est abandonnée dans les villages
		<u>Produit 1.1.3</u> : La population en milieu rural adopte de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement
OP 2 : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain	Action 2.1 : Éradication de la défécation à l'air libre en milieu urbain	<u>Produit 2.1.1</u> : La défécation à l'air libre est abandonnée dans les secteurs urbains
		<u>Produit 2.1.2</u> : La population en milieu urbain adopte de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement
OP 3 : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en	Action 3.1 : Amélioration de l'accès des populations rurales au service adéquat d'hygiène et	<u>Produit 3.1.1</u> : Le développement du service de l'assainissement familial est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur.
		<u>Produit 3.1.2</u> : Le développement de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur

Objectifs opérationnels (OP)	Actions (A)	Produits attendus (P)
milieu rural conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)	d'assainissement	<u>Produit 3.1.3</u> : La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée dans les institutions et lieux publics en milieu rural
OP 4 : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu urbain conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)	Action 4.1 : Amélioration de l'accès des populations urbaines au service adéquat d'hygiène et d'assainissement	<u>Produit 4.1.1</u> : Le développement du service de l'assainissement familial est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur.
		<u>Produit 4.1.2</u> : Le développement de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur
		<u>Produit 4.1.3</u> : La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée dans les institutions et lieux publics en milieu urbain
OP 5 : Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	Action 5.1 : Valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	<u>Produit 5.1.1</u> : La chaîne de valeur de l'assainissement est structurée et développée
		<u>Produit 5.1.2</u> : Le développement du service de l'assainissement collectif et semi-collectif est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur
		<u>Produit 5.1.3</u> : Le cadre environnemental et socio-sanitaire est protégé du péril fécal
OP 6 : Améliorer les connaissances dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta	Action 6.1 : Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta	<u>Produit 6.1.1</u> : La recherche orientée et appliquée à l'assainissement est promue à travers des thématiques pertinentes
		<u>Produit 6.1.2</u> : Les produits de la recherche améliorent les technologies d'assainissement et de gestion des eaux usées et excréta
		<u>Produit 6.1.3</u> : Les produits de la recherche améliorent les approches, les pratiques et les comportements en matière d'hygiène et d'assainissement
OP 7 : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	Action 7.1 : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	<u>Produit 7.1.1</u> : Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme sont progressivement mobilisées
		<u>Produit 7.1.2</u> : La mise en œuvre du programme est encadrée par des textes juridiques et réglementaires adéquats
		<u>Produit 7.1.3</u> : Une part de plus en plus importante de l'assainissement familial est réalisée sur fonds propres des ménages.
		<u>Produit 7.1.4</u> : Le transfert de compétences et des ressources aux communes en matière d'assainissement est réalisé en lien avec le programme gouvernance
		<u>Produit 7.1.5</u> : Les capacités des acteurs du sous-secteur assainissement sont renforcées en lien avec le programme gouvernance
		<u>Produit 7.1.6</u> : La Coordination et le suivi évaluation entre les institutions dédiées et les directions partenaires sont assurés par le Ministère en charge de l'Assainissement à travers le comité de revue du programme

6.4. Le cadre logique du Plan d'Action 2021 - 2025

La logique d'intervention du Plan d'Action 2021-2025 suit celle de la période 2016 - 2020 et s'inscrit dans le cadre global de planification du PN-AEUE horizon 2030. Afin d'assurer la continuité dans le suivi et l'évaluation du PN-AEUE, la logique d'intervention reste la même avec néanmoins des ajustements au niveau de certaines actions, produits et activités déclinés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Cadre logique du plan d'action 2021-2025

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source/Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif stratégique : Assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta	Indicateur 1 : Taux d'accès national à l'assainissement	I1 : Statistiques du Ministère, DGA et ONEA	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation continue du contexte sécuritaire • Crises sanitaires • Crises socio-économiques et financières au niveau national et international • Instabilité socio-politique et institutionnelle • Aléas climatiques • Non adhésion des acteurs
Objectif opérationnel 1 : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	Ind 1 : Proportion de villages déclarés FDAL Ind 2 : Proportion de villages certifiés FDAL Ind 3 : Proportion de populations ayant adopté des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement	I1, I2 : Rapports- bilan annuels du PN- AEUE I3 : Rapport d'enquête à la fin de chaque phase	<ul style="list-style-type: none"> • Non adhésion des populations • Dégradation continue du contexte sécuritaire • Crises sanitaires
Objectif opérationnel 2 : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain	Ind 1 : Proportion de secteurs déclarés FDAL Ind 2 : Proportion de secteurs qui demeurent FDAL après leur certification Ind 3 : Proportion de populations ayant adopté des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement	I1, I2 : Rapports- bilan annuels du PN-AEUE I3 : Rapport d'enquête à la fin de chaque phase	<ul style="list-style-type: none"> • Non adhésion des populations • Dégradation continue du contexte sécuritaire • Crises sanitaires
Objectif opérationnel 3 : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu rural conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)	Ind 1 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural Ind 2 : Taux d'équipement des écoles en ouvrages d'assainissement Ind 3 : Taux d'équipement des centres de santé en ouvrages d'assainissement	Rapports -bilan annuels du PN-AEUE	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation continue du contexte sécuritaire • Crises sanitaires • Crises socio-économiques et financières au niveau national et international • Instabilité socio-politique et institutionnelle • Aléas climatiques

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source/Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif opérationnel 4 : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu urbain conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)	Ind 1 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain Ind 2 : Taux d'équipement des écoles en ouvrages d'assainissement en milieu urbain Ind 3 : Taux d'équipement des centres de santé en ouvrages d'assainissement	Rapports- bilan annuels du PN-AEUE	<ul style="list-style-type: none"> • Non adhésion des acteurs • Dégradation continue du contexte sécuritaire • Crises sanitaires • Crises socio-économiques et financières au niveau national et international • Instabilité socio-politique et institutionnelle • Aléas climatiques • Non adhésion des acteurs
Objectif opérationnel 5 : Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	Ind 1 : Nombre de sites de dépotage réglementaires réalisés Ind 2 : Quantité de boues de vidange traitées et valorisées Ind 3 : Quantité des eaux usées traitées et valorisées	Enquêtes en fin de chaque phase Rapports d'exploitation des stations de traitement Rapports- bilan annuels du PN-AEUE	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier par l'État et les PTF • Disponibilité foncière • Non adhésion des acteurs
Objectif opérationnel 6 : Améliorer les connaissances dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta	Ind 1 : Nombre d'innovations proposées annuellement par la Recherche Ind 2 : Proportion d'innovations prises en compte dans les actions d'assainissement	Rapport d'activités des projets et programmes sectoriels Rapports- bilan annuels du PN-AEUE	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'un plan de recherche développement dans le domaine de l'assainissement. • Soutien financier du plan par l'État et les PTF • Existence d'une stratégie de capitalisation des produits de la recherche en matière d'assainissement
Objectif opérationnel 7 : Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	Ind1 : Taux d'exécution physique Ind2 : Taux d'exécution financière Ind3 : taux d'accroissement des ressources financières	Rapports- bilan annuels du PN-AEUE	<ul style="list-style-type: none"> • Crises socio-économiques et financières au niveau national et international • Non capitalisation des expériences de fonctionnement et des instruments de gestion

6.5. Cadre de mesure de performance

Tableau 6 : Cadre de mesure de performance

Indicateur de performance	Type	Unité	Valeur de référence (2020)	Cibles					Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
				2021	2022	2023	2024	2025					
OBJECTIF STRATEGIQUE : Assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta													
Indicateur 1 : taux d'accès national à l'assainissement	Impact	%	25,3	26,7	27,8	29,3	31,3	33,3	(Nombre de personnes qui ont accès selon les normes nationales) /population totale) *100	Cumul	DGA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
Indicateur 2²: Proportion de villages qui demeurent FDAL après leur certification	Impact	%	ND	ND	60	-	-	70	Nombre de villages qui demeurent FDAL / Nombre de villages précédemment FDAL	Cumul	DGA	Triennale	Rapport d'enquête
Indicateur 3 : Proportion de populations ayant adopté des pratiques adéquates d'hygiène ³	Impact	%	ND	-	-	-	-	-	(nombre de personne qui utilisent une latrine et qui se lavent les mains au savons ou substitut du savon/ Population totale)*100	Enquête	DGA	Quinquennal	Rapport d'enquête
Action n°1 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural													
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement en milieu rural													
Indicateur 1 : Proportion de villages déclenchés	Effet	%	29	31,3	34	36,5	39,5	42,7	(Nombre de villages déclenchés/ Nombre total de village) *100	Cumul	DGA	Annuelle	Rapports- bilan PN-AEUE

² Indicateur Triénal à renseigner chaque trois (03) ans

³ On attend ici par pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement l'utilisation d'une latrines et le lavage des mains au savons ou substitut du savon après utilisation .

Indicateur de performance	Type	Unit é	Valeu r de référe nce (2020)	Cibles					Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Responsable de la collecte	Fréq uenc e	Sources des données
				2021	2022	2023	2024	2025					
Indicateur 2 : Proportion de villages certifiés FDAL4	Effet	%	3,7	3,9	4,5	5,5	6,5	7,5	(Nombre de villages certifiés FDAL / nombre total de villages) * 100	Cumul	DGA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
Action n°2 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain													
OBJECTIF OPERATIONNEL : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain													
Indicateur 1 : Proportion de secteurs déclenchés	Effet	%	0	0	1	2	3	4	(Nombre de secteurs déclenchés/ Nombre total de secteurs) * 100	Cumul	ONEA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
Indicateur 2 : Proportion de secteurs certifiés FDAL	Effet	%	0	0	1	2	3	4	(Nombre de secteurs certifiés / Nombre total de secteurs) * 100	Cumul	ONEA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
ACTION n° 3 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural													
OBJECTIF OPERATIONNEL : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu rural													
Indicateur 1 : Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural	<u>Effet</u>	<u>%</u>	19,9	21	22	23	24,5	26	(Nombre de personnes qui ont accès selon les normes nationales) / population totale rurale) * 100	Cumul	DGA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
Indicateur 2 : Taux d'équipement des écoles en milieu rural	<u>Effet</u>	<u>%</u>	76,1	84,5	85	85,3	85,6	86	(Nombre d'écoles équipées en latrines selon les normes nationales/ nombre total d'écoles) * 100	Cumul	DGA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
Indicateur 3 : Taux d'équipement des centres de santé en	<u>Effet</u>	<u>%</u>	88,7	89,4	90	91	92	93	(Nombre de CSPS équipés selon les normes nationales/ nombre total de	Cumul	DGA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE

4 Cet indicateur a connu une modification au niveau de sa méthode de calcul. Précédemment, il était calculé par rapport au nombre de villages certifiés. Le nouveau calcul prend en compte l'ensemble des villages du pays.

Indicateur de performance	Type	Unit é	Valeu r de référe nce (2020)	Cibles					Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Responsable de la collecte	Fréquenc e	Sources des données
				2021	2022	2023	2024	2025					
milieu rural									CSPS)*100				
ACTION n° 4 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain													
OBJECTIF OPERATIONNEL : Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement en milieu urbain													
Indicateur 1: Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain	<u>Effet</u>	%	38,6	40,4	42	44	46	48	(Nombre de personnes qui ont accès selon les normes nationales) /population totale urbain)*100	cumul	ONEA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
ACTION n°5 : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale													
OBJECTIF OPERATIONNEL : Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidanges dans													
Indicateur 1 : Nombre cumulé de sites de dépotages réalisés	<u>Effet</u>	Nom bre	5	5	5	7	9	11	Somme des sites de dépotage réalisés	Cumul	DGA/ONEA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
Indicateur 2 : Quantité de boues traitées valorisées	<u>Effet</u>	milli er de m ³	124	154	200	224	250	274	Somme des m ³ de boues traitées et valorisées	Cumul	DGA/ONEA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
Indicateur 3 : Quantité des eaux usées traitées valorisées	<u>Effet</u>	milli er de m ³	3371	3500	4000	4500	5000	5500	Somme des m ³ des eaux usées traitées et valorisées	Cumul	DGA/ONEA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
ACTION n°6 : Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excreta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques													
OBJECTIF OPERATIONNEL : Améliorer les connaissances dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excreta													
Indicateur 1 : Nombre d'innovations proposées annuellement par la Recherche	<u>Effet</u>	<u>Nom bre</u>	0	0	1	1	2	2	Somme des innovations proposées annuellement par la Recherche	Cumul	DGA/ONEA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE
ACTION n°7 : Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur													
OBJECTIF OPERATIONNEL : Renforcer les capacités de gestion et de pilotage													
Indicateur 1 : Taux d'exécution physique du programme	<u>Effet</u>	<u>Taux</u>	62,6	63,6	65	66	67	68	Nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités prévues	Cumul	DGA/ONEA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE

Indicateur de performance	Type	Unit é	Valeu r de référe nce (2020)	Cibles					Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Responsable de la collecte	Fréquenc e	Sources des données
				2021	2022	2023	2024	2025					
Indicateur 2 : Taux d'exécution financière du programme	<u>Effet</u>	<u>Taux</u>	68,9	71,5	72	73	74	76	Montant réalisé/Montant programmé	Cumul	DGA/ONEA	Annuelle	Rapports bilan PN-AEUE

6.6. Relation avec les autres documents stratégiques

6.6.1. Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025

Le Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025 (PNDES II) est le référentiel national de la politique de développement économique et social du Gouvernement pour la période 2021-2025. Le PNDES II s'appuie sur l'expérience de la mise en œuvre du PNDES I. Sa vision est : *"le Burkina Faso, une nation solidaire, démocratique, résiliente et de paix, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable"*.

L'objectif global du PNDES II est de « rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive ». Les quatre grands axes du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, que sont l'AEP, l'AEUE, la GIRE et la mobilisation des ressources en eau ont été pris en compte dans le PNDES II.

La mise en œuvre du Plan d'Action 2021-2025 du PN-AEUE contribue à l'atteinte de l'axe stratégique 3 : « Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale », de l'Objectif stratégique 3.6 : « améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité » et de l'Effet attendu (EA 3.6.1) : « **l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti** ».

6.6.2. Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) à l'horizon 2040

Adopté en 2016, le SNADDT se veut être un instrument de changement de trajectoire, un instrument qui permet d'éviter les scénarii pessimistes. Il a donc pour principal objectif de mettre en place des conditions d'un développement à l'issue de ces 25 prochaines années.

Selon le schéma, en matière d'assainissement, les besoins restent immenses et l'urgence se situe à deux niveaux : le volet infrastructure et le volet information, éducation et communication (IEC).

Les orientations et objectifs qu'il s'est fixé pour améliorer l'assainissement sont :

- renforcer les taux de raccordement à Ouagadougou et Bobo Dioulasso ;
- pourvoir les chefs-lieux de régions de réseaux collectifs ;
- couvrir les villes moyennes par le service d'assainissement ;
- construire des latrines publiques dans les lieux publics, dans les écoles et les CSPPS.
- construire et étendre les réseaux d'égouts dans les grandes villes et les villes moyennes ;
- réaliser des stations de traitement des boues de vidange ;
- construire des réseaux d'assainissement pluvial ;
- faire en sorte qu'au moins 80% de la population urbaine et 50% de la population rurale aient accès aux services et infrastructures d'assainissement ;
- sensibiliser et former les populations pour l'adoption d'un meilleur comportement en matière d'assainissement et de l'amélioration de l'hygiène et de la santé.

La mise en œuvre du Plan d'Action contribue à l'atteinte des orientations et objectifs du SNADDT.

6.6.3. Documents stratégiques du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement

Pour la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'eau et d'assainissement, des documents stratégiques ont été adoptés et en cours de mise en œuvre. Il s'agit de :

- la Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement » (PS-EEA, 2018-2027) qui a pour vision « **A l'horizon 2027, les filles et fils du Burkina Faso ont un accès équitable à l'eau, à un cadre de vie sain et à un environnement de qualité** ». Son objectif est d'« **assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations** ». Le Plan d'Action contribue à la mise en œuvre de son Axe 3 : Assainissement et amélioration du cadre de vie.
- La Stratégie Nationale de l'Eau (SNE 2021-2025) avec pour vision « **En 2025, la ressource en eau du pays est connue, gérée efficacement et le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement est effectif et contribue au développement durable du pays** ». Son objectif est d'« assurer pour tous l'accès à l'eau et à l'assainissement, dans un environnement particulièrement affecté par le changement climatique et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau ». Le Plan d'Action contribue à la mise en œuvre de son Axe 2 : Accès universel à l'eau potable et à l'assainissement.

Pour mettre en œuvre ces documents stratégiques, cinq (05) programmes nationaux à l'horizon 2030 ont été élaborés dont le PN-AEUE.

Le tableau suivant établit les relations du PN-AEUE avec les autres programmes.

Tableau 7: Relations entre le PN-AEUE et les autres programmes

Programme	Principaux domaines d'interaction	Type de relations/servitudes
Gouvernance secteur Eau et Assainissement (pilotage et soutien)	Cadre institutionnel et dispositif de pilotage ; Développement des compétences techniques et managériales des acteurs ; Outils de programmation, de financement et de suivi-évaluation ; Mise en œuvre de la décentralisation ; Promotion du PPP ; Intégration des aspects transversaux dont le l'AFDH et le genre ; Stratégie de communication.	Conception et suivi des outils/instruments transversaux au niveau du programme gouvernance ; Mise en application au niveau du PN-AEUE pour les volets concernant l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta.
Approvisionnement en Eau Potable	Intermédiation sociale ; Préservation de la qualité de l'eau de boisson ; Promotion de l'hygiène de l'eau de boisson ; Surveillance de la qualité de l'eau ; Réalisation des ouvrages d'assainissement en tenant compte des sources ; d'approvisionnement en eau potable Réalisation de la collecte de données d'eau et d'assainissement ; Mise en œuvre de l'assistance de la maîtrise d'ouvrage communal ; Règlementation du service public de l'eau.	Intégration des calendriers et des équipes d'intermédiation sociale ; La promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans le cadre du PN-AEUE devra bénéficier de l'accompagnement du PN-AEP en vue de disponibiliser l'eau potable ; Elaboration des outils de promotion de l'hygiène de l'eau dans le cadre du programme AEUE ;

Programme	Principaux domaines d'interaction	Type de relations/servitudes
		Élaboration des outils et de la planification de la collecte
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	Evolution de la qualité de la ressource en eau Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) ; Protection des sources d'eau ; Règlementation en matière d'eau ;	Mise à disposition par le Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau) des données nécessaires à la connaissance de la qualité des ressources en eau ; Prise en compte des risques de pollution des sources d'eau potable au moment de la réalisation des ouvrages d'assainissement
Aménagements Hydrauliques	Préservation de la qualité de l'eau mobilisée.	Prise en compte des risques de pollution des plans d'eau.

VII. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

7.1. Ancrage institutionnel du Plan d'Action

La tutelle technique de mise œuvre du Plan d'Action est assurée par le Ministère en charge de l'assainissement et celle financière par le ministère en charge des finances.

Le Ministère en charge de l'assainissement, à travers la DGA, l'ONEA et les projets et programmes de développement, assure la mise en œuvre du Plan d'Action 2021-2025 en collaboration avec les collectivités et les ONG/AD. La coordination et le pilotage du Plan d'Action sont assurés par le Comité de Revue du programme budgétaire « Assainissement des Eaux Usées et excréta ».

Au niveau central, la DGA en tant que Responsable du Programme assure également la mise en œuvre opérationnelle du Plan d'Action, sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère en charge de l'assainissement. Le Responsable du Programme assure entre autres les principales missions suivantes : (i) l'élaboration de la stratégie et outils de mise en œuvre du programme, (ii) le pilotage du programme et l'organisation du dialogue de gestion et (iii) la responsabilité dans la mise en œuvre du programme.

Au niveau régional, la gestion et la coordination du PN-AEUE sont de la responsabilité des Directions Régionales en charge de l'assainissement (DREA) qui sont spécifiquement chargées de : (i) coordonner les actions de mise en œuvre du programme sur le terrain en relation avec le niveau central et les collectivités locales ; (ii) organiser et planifier les interventions des autres structures impliquées dans la mise en œuvre du PNAEUE (STD, les ONG et les autres partenaires) ; (iii) participer à l'élaboration du programme d'activités et du budget annuel du Plan d'Action et (iv) impliquer les acteurs à la base dans la mise en œuvre du Plan d'Action.

Le responsable régional en charge de l'assainissement, relayé au niveau des provinces par son responsable provincial assure la supervision et la coordination des activités du plan relevant de son ressort.

7.2. Dispositions de mise en œuvre

7.2.1. Approche de mise en œuvre des projets et programmes d'assainissement familial

La seconde phase 2021-2025 du PN-AEUE, s'appuiera sur « l'Approche Commune » pour accélérer la Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) à travers :

- les projets et programmes d'assainissement familial mis en œuvre par toutes les parties prenantes, y compris les ONG et Associations et,
- le transfert de ressources aux communes pour l'assainissement familial.

Ainsi, de façon opérationnelle, chaque acteur de mise en œuvre devra s'engager à rendre FDAL la /les commune (s) de sa zone d'intervention. De même, chaque commune bénéficiaire du transfert disposera de ressources pendant trois (03) années consécutives pour l'assainissement familial et devra se doter des dispositions permettant la sélection du prestataire local devant assurer l'intermédiation Sociale – ImS sur la même durée. Le prestataire local est de la commune concernée, à défaut, dans la province abritant la commune

Dans le cadre de cette approche, la planification de chaque projet, programme ou transfert des ressources aux communes devra tenir compte des gaps des ouvrages d'assainissement homologué à réaliser pour atteindre la FDAL dans chaque commune, conformément aux données statistiques du Ministère en charge de l'Assainissement. La Direction Générale de l'Assainissement, dans son rôle de coordination du PN-AEUE, est la structure habilitée désormais à valider le choix final de la ou des

commune(s) cible(s) afin d'optimiser les ressources et d'éviter tout doublon ou chevauchement sur le même territoire des projets ou programmes de développement des services d'assainissement de base. Enfin, pour assurer une bonne coordination des interventions sur le terrain, les acteurs tiendront compte des orientations de la Procédure Harmonisée de mise en œuvre de l'assainissement familial au Burkina Faso.

7.2.2. Mécanisme de mise en œuvre et de coordination

Le Plan d'Action du PN-AEUE sera mis en œuvre à travers les programmes de travail et budget annuel (PTBA), des PRD et des PCD des collectivités, et des PTBA des ONG/associations. Au cours de cette deuxième phase, le cadre institutionnel sera renforcé afin d'assurer l'assistance technique aux collectivités territoriales, au secteur privé et à la société civile. La mise en œuvre se fera sous la tutelle technique et administrative du Ministère en charge de l'assainissement à travers ses organes et ses instances de coordination et de pilotage tandis que la tutelle financière sera assurée par le ministère en charge des finances.

Le dispositif de pilotage sera comme suit :

- Au niveau national : un comité de revue coordonne la mise en œuvre du Plan d'Action. Il est présidé par le secrétaire général du ministère en charge de l'assainissement. Le responsable du Programme assure le secrétariat technique. Les rapports issus des comités de revue (mi-parcours et annuelle) sont transmis à la DGESS pour l'élaboration des rapports synthèses des cinq (05) programmes de la SNE qui seront validés lors des groupes thématiques national eau et assainissement (mi-parcours et annuels).
- Au niveau régional, il est établi une déclinaison du groupe thématique national en groupe thématique régional (comité régional de pilotage) sous l'autorité du secrétaire général de Région. Les directions régionales en charge de l'assainissement en assurent le secrétariat technique. Ce groupe thématique sert de cadre pour l'opérationnalisation d'un cadre unifié d'intervention permettant de fédérer et d'harmoniser les interventions des différents acteurs dans le respect des orientations stratégiques sectorielles ;
- Au niveau communal, le dispositif des Cadres Communaux de coordination de l'eau et de l'assainissement (CCCEau) coordonne la mise en œuvre ;
- L'ONEA en tant que structure en charge du volet urbain du Plan d'Action fait partie intégrante du dispositif de coordination. Les sessions de son conseil d'administration valident les différents rapports en lien avec le plan d'action.

Ces différentes instances regroupent à l'échelle nationale, régionale et communale, les différentes parties prenantes de la mise en œuvre du Plan d'Action. Il s'agit :

- des ministères de tutelle ;
- des autres ministères concernés ;
- des collectivités territoriales ;
- des organisations de la société civile (ONG et associations) ;
- des opérateurs privés ;
- des partenaires techniques et financiers ;
- des bénéficiaires.

Les structures spécifiques et instances suivantes contribuent à la mise en œuvre du Plan d'Action : le Conseil + l'Eau et les Agences de l'Eau. Le tableau suivant décrit le rôle de chaque structure ou instance

7.2.3. Acteurs et leurs rôles

La mise en œuvre du Plan d'Action sera assurée par les différents acteurs et structures dont le rôle et la responsabilité sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8: Acteurs rôles

Niveau	Acteurs de mise en œuvre	Rôle/Responsabilité des acteurs
Stratégique	Ministère en charge de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre en œuvre des politiques, les stratégies et les orientations en matière d' assainissement ; - Assurer ses missions régaliennes, garantissant une gestion durable des services d'assainissement; - Réaliser les objectifs nationaux en respect des principes et du droit à l'assainissement ; - Assurer la coordination interministérielle pour mieux harmoniser les interventions des acteurs ; - Elaborer et coordonner la mise en œuvre des plans opérationnels ; - Assurer la gestion efficiente des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires ; - Améliorer le cadre juridique et institutionnel ; - Assurer le suivi-évaluation, contrôler et coordonner l'exécution du Plan d'Action au niveau national et local - Assurer la formation et l'appui-conseil aux acteurs du secteur.
	Ministère en charge de l'économie et des finances	- Assurer la tutelle financière du Plan d'Action
	Ministères partenaires	- Accompagner le ministère de tutelle technique dans la mise en œuvre du Plan d'Action
	Le Conseil National de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination intersectorielle et de la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre du Plan. Il est l'Organe consultatif placé auprès du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement. - Apporter son concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale de l'eau visant à réaliser l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement des populations.
Niveau opérationnel au niveau national	Direction Générale de l'Assainissement	- Coordonner et piloter la mise œuvre du Plan d'Action en tant que responsable du PNAEUE
	ONEA	- Accompagner la mise en œuvre du Plan d'Action
	Agences de l'Eau	- Contribuer au financement des activités du Plan d'Action rentrant dans le cadre de la protection/restauration des ressources en eau et des ouvrages exécutés dans leur espace de compétence
Niveau opérationnel au niveau local	Projets et programmes	- Mettre en œuvre les activités du Plan d'Action
	Directions Centrales	- Appuyer la DGA dans la mise en œuvre et le suivi des activités du Plan d'Action
	Directions Régionales en charge de l'Assainissement	- Coordonner et piloter la mise œuvre du Plan d'Action en tant que responsable régional du PNAEUE
	Directions déconcentrées partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en œuvre des activités et collecter les données entrant dans le cadre du Plan d'Action - Mettre en œuvre des activités de suivi et d'entretien des latrines

Niveau	Acteurs de mise en œuvre	Rôle/Responsabilité des acteurs
	Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'exécution du Plan d'Action au niveau local afin de garantir l'intérêt général des populations - Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée Contribuer à la mobilisation des ressources financières pour soutenir la mise en œuvre d'activités au plan local
	Secteurs privés	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la réalisation d'ouvrages d'assainissement, les prestations de services, l'appui-conseil et la formation ; - Participer aux cadres de dialogue et aux mécanismes de suivi-évaluation ; - Participer à la réalisation des ouvrages en mode Partenariat Public-Privé ; - Assurer la bonne qualité des ouvrages d'assainissement.
	ONG et associations de développement/ les Organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'interaction entre les communautés et les autres acteurs impliqués ; - Assurer la veille citoyenne et le plaidoyer en faveur du sous-secteur ; - Contribuer à la transparence des décisions, à la redevabilité, à la promotion et à la capitalisation de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ; - Assurer l'intermédiation sociale à travers des campagnes d'IEC ; - Contribuer à la mobilisation financière et au financement de la constructions et/ou réhabilitation des ouvrages d'assainissement ; - Participer aux cadres de dialogue ; - Assurer la promotion des techniques, des connaissances et des bonnes pratiques en matière d'assainissement
	Instituts de recherche et de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une meilleure connaissance et gestion de l'AEUE par la recherche en lien avec les changements climatiques pour en évaluer l'impact ; - Déterminer le niveau de vulnérabilité et proposer des stratégies d'adaptation ; - Définir et mener des activités de recherche sur des thèmes de recherches prioritaires pour le MEA.
	Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mobilisation des ressources financières - Faire de l'assistance technique (transfert des technologies) à la mise en œuvre du Plan d'Action ainsi que le financement des infrastructures d'assainissement ; - Renforcer les capacités des institutions nationales en matière d'assainissement ; - Participer au dialogue politique avec le Gouvernement, à la concertation avec les différents acteurs et au mécanisme de suivi-évaluation.
	Communautés à la base, bénéficiaires des actions mises en œuvre par le Plan d'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre des actions sur initiatives propres pour la réalisation et l'entretien des ouvrages d'assainissement.

7.3. Dispositif de suivi -évaluation

7.3.1. Mécanisme de suivi -évaluation

Un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace requiert la mise en place d'un dispositif de planification, de suivi et d'évaluation basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Le mécanisme de suivi-évaluation du Plan d'Action se base sur le dispositif de suivi-évaluation du PN-AEUE. Ce dispositif est alimenté par les cadres de concertations aux niveaux communal, régional et central, les projets et programmes et les Agences de l'eau. Il implique tous les acteurs que sont : l'administration publique, les opérateurs privés, les ONG et associations, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et les communautés à la base.

Au niveau stratégique, le dispositif de suivi-évaluation est coordonné par le *Groupe Thématique National « Eau et Assainissement » (GTN-EA)* conjoint des cinq (05) programmes. Les rapports examinés lors des *Comités de Revue (CR)* sont validés lors des sessions du GTN-EA par l'ensemble des acteurs du sous-secteur. Pour la tenue de chaque session du GTN-EA, des rapports (bilans et programmations) sont produits faisant la synthèse des rapports des cinq programmes validés lors des CR. Les données validées lors de ce cadre sous-sectoriel, servent à alimenter le rapport de performance du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Au niveau opérationnel, le dispositif est animé et coordonné par les *Groupes Thématiques Régionaux « Eau et Assainissement » (GTR-EA)* conjoint des cinq (05) programmes (PN-AEP, PN-AEUE, PNAH, PNGIRE et PGEA) dont les rapports sont alimentés par les données collectées au niveau des différents acteurs régionaux de mise en œuvre des programmes (structures déconcentrées, collectivités territoriales et ONG, Ministères partenaires, projets et programmes, des Agences d'exécution, etc.). Les données validées par les acteurs régionaux au niveau de ces différents cadres sont transmises au responsable de programme pour l'élaboration des rapports nationaux du PN-AEUE qui seront examinés lors des sessions des Comités de Revue.

Dans le cadre de la tenue des comités de revues, il est prévu entre autres l'élaboration de rapports (bilan et programmation) semestriel et annuel. La DGA qui assure le secrétariat technique du Comité de Revue, est chargée de collecter à travers les rapports régionaux et avec les projets et programmes ainsi que les agences d'exécution, de traiter et d'analyser les données pour fournir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs du Plan d'Actions.

Il est prévu la réalisation d'une évaluation externe intermédiaire en 2023 et d'une évaluation externe finale en fin d'année 2025. L'évaluation intermédiaire fera l'état de fonctionnement de l'ensemble des organes et examinera les progrès vers l'atteinte des objectifs du Plan d'Action par rapport aux cibles fixées. Cette évaluation permettra de réviser en cas de besoin la logique des interventions pour une amélioration des performances du Plan d'Actions. Quant à l'évaluation finale, elle se fera à la fin de l'échéance du Plan d'Action et permettra de mesurer les changements opérés.

Pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action, des moyens financiers, matériels et humains devront être mobilisés et mis à la disposition des acteurs pour générer et diffuser les informations analytiques qui éclaireront les décisions des politiques et des responsables de programmes.

Le schéma du dispositif de suivi-évaluation du Plan d'Action 2021-2025 du PN-AEUE s'intègre étroitement dans celui de la SNE qui se schématise comme l'indique la figure ci-dessous :

SCHEMA DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU PA 2021-2025 DU PN-AEUE

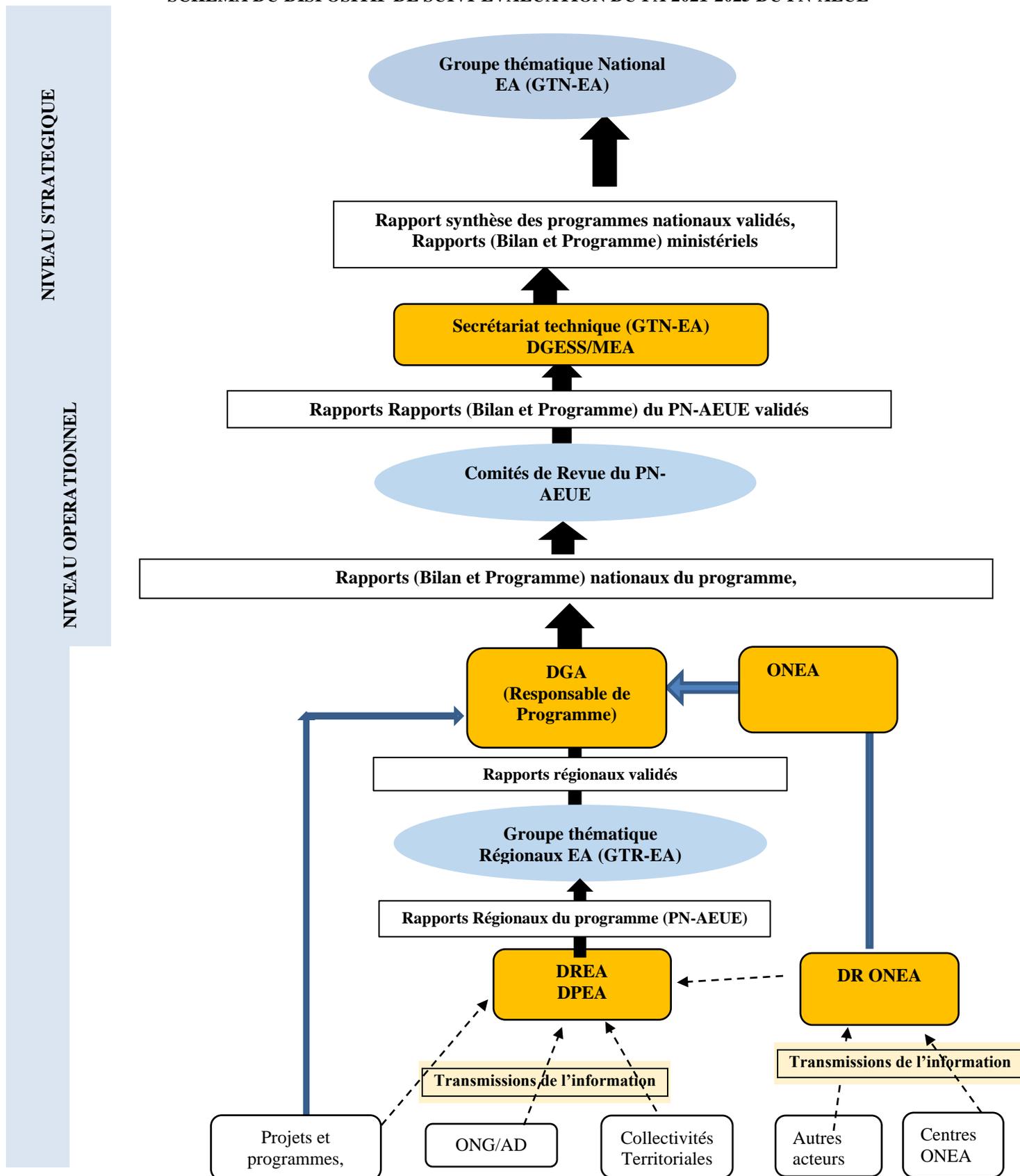


Figure 1: Schéma du dispositif de suivi-évaluation du Plan d'Action 2021-2025 du PN-AEUE

7.3.2. Les outils de suivi-évaluation

Les outils de suivi et d'évaluation du Plan d'Action 2021-2025 du PNAEUE sont : (i) les Rapports trimestriels, (ii) le Rapport semestriel ; (iii) le Rapport annuel de performance, (iv) le Cadre de programmation des activités assorties des indicateurs d'extrants, d'activités et de résultats et enfin (v) le Cadre de mesure de performance.

Au total, quatre (4) rapports trimestriels seront produits annuellement et permettront de montrer le niveau de réalisation du PTBA. Le rapport annuel de performance permettra de mesurer l'atteinte des cibles et des produits pour l'année.

Le cadre de mesure de performance définit l'ensemble des indicateurs de suivi de la performance en matière d'AEUE et permet de rendre compte de l'atteinte des cibles des indicateurs annuellement.

L'ensemble des outils de suivi-évaluation élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action se basera sur les systèmes de suivi-évaluation existants dans le sous-secteur en l'occurrence le Dispositif Intégré de Suivi Evaluation des cinq (05) programmes du ministère en charge de l'eau et l'assainissement.

VIII. MECANISME DE FINANCEMENT

Ce point présente la synthèse du budget du Plan d’Action, commenté selon les grandes lignes des actions retenues.

8.1. Coût de mis en œuvre du Plan d’Action

Le tableau ci-dessous présente les coûts du Plan d’Action par action

Tableau 9: Coût du plan d’actions 2021-2025 par action

Actions	Programmation financière (en millions de FCFA)						proportion
	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
ACTION 1 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	2 765	2 896	3 646	3 546	3 419	16 271	10,72%
ACTION 2 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain	400	526	606	656	748	2 936	1,93%
ACTION 3 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural	16 317	14 991	13 311	13 311	13 311	71 240	46,94%
ACTION 4 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain	16 637	8 253	8 080	6 307	6 359	45 635	30,07%
ACTION 5 : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidanges	212	1 934	3 311	2 937	4 822	13 216	8,71%
ACTION 6 : Développement de la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excretas Renforcement des capacités des acteurs	20	40	20	40	20	140	0,09%
ACTION 7 : Renforcement des capacités de financement et de gestion du domaine de l'assainissement	461	471	476	456	456	2 320	1,53%
TOTAL ACTIONS	36 812	29 110	29 449	27 252	29 135	151 758	100,00%

L’action 3, réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural a le coût plus le plus élevé de l’ordre de 71 240 000 000 francs CFA, soit 46,94% du coût global du plan d’action et l’action 6 : Développement de la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excretas Renforcement des capacités des acteurs a le fable coût de l’ordre de 140 000 000 FCFA, soit 0.09% du coût global du plan d’action.

Le tableau ci-dessous présente le coût global de mise en œuvre du plan d’action 2021-2025 par acteur.

Tableau 10 : Répartition du financement par acteur

Acteurs	Budget national (ressources propres) y compris le transfert aux collectivités	Budget des collectivités territoriales y compris la coopération décentralisée	Partenaires techniques et financiers	ONG	Privé	Populations	Total
Part Budgétaire	20%	10%	35%	13%	2%	20%	100
Coût en Millions de FCFA	30 352	15 176	53 115	19 729	3 035	30 352	151 758

Le financement du Plan d'Action sera assuré par les ressources des différents acteurs que sont : l'Etat, les collectivités, les partenaires techniques et financiers, les ONG, le secteur privé et les communautés à la base et ceci à travers plusieurs mécanismes.

8.2. Mécanisme de financement de mise en œuvre du Plan d'Action

Le financement du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, se fait à travers le budget propre de l'Etat, les appuis projet, les appuis budgétaires globaux, les appuis budgétaires sectoriels (ABS), les protocoles de financement commun (PFC), et les appuis directs, le Partenariat Public Privé (PPP), le budget propre des collectivités, la contribution des populations à la base etc. Les modes de financement enregistrés ont été essentiellement des subventions et dons, des prêts et des financements sur ressources propres.

- **Le budget de l'Etat** intervient dans le financement du Plan d'Action à travers les allocations budgétaires. La contribution de l'Etat se fera sous forme de financement direct des investissements, de la prise en charge des contreparties nationales prévues dans les projets/programmes, des dépenses régulières des directions et autres structures de mise en œuvre ;
- **L'ONEA**, à travers la taxe assainissement et autres de financement, assure le financement de ses activités dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique ;
- **le budget des collectivités** intervient dans le financement du Plan d'Action à travers leurs fonds propres, les transferts de l'Etat, la coopération décentralisée, les appuis projets, etc. ;
- **la coopération au développement** intervient à travers :
 - **le financement direct** : il permet aux partenaires d'assurer le processus d'acquisition de biens ou de services au profit des structures de mise en œuvre du Plan d'Action. Ce type d'appui porte généralement sur des études, de l'assistance technique, des renforcements de capacité, des acquisitions de petits équipements et de manière résiduelle sur des ouvrages ;
 - **le protocole de financement commun ou panier commun (PFC)** : il consiste en une entente entre les partenaires et l'État, sur un paquet d'activités à financer, puis au versement des contributions de chaque partenaire membre du groupe dans un compte Trésor ouvert à cet effet. L'administration, sur la base des fonds mis à sa disposition et du budget adopté, met en œuvre les activités du protocole. Les modalités de contrôle, de suivi et d'audit sont

généralement arrêtées de commun accord avec les partenaires et expressément inscrites dans les dispositions du protocole ;

- **l'appui projet** : il est un mécanisme ciblé de réalisation d'ouvrages au profit de populations données, dans un espace géographique bien déterminé. La mise en œuvre de ce mécanisme passe par la mise place d'une unité de coordination et/ou une unité de gestion de projet qui exécute le projet en collaboration avec les structures et services de l'État et avec le soutien financier et ou technique des partenaires ;
- **l'appui budgétaire sectoriel** : c'est un mécanisme de financement associé à un cadre de politique générale visant la mise en œuvre de programme à moyen terme. Il permet de transférer directement, et de façon prévisible, des ressources financières dans le budget de l'État, d'engager des réformes de fonds et d'accroître les allocations budgétaires du sous-secteur ;
- **la contributions des ONG** se fera directement à travers des investissements au bénéfice des populations de leurs zones d'intervention.
- **Le Partenariat Public / Privé (PPP)** : les opérateurs privés nationaux comme étrangers intervenant dans l'AEUE dans le financement, la réalisation et la gestion des infrastructures hydrauliques.
- **La contribution des bénéficiaires** : elle se fera à travers une contribution financière ou en nature.

IX. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Les principaux risques liés à la mise en œuvre du plan sont

Risques	Manifestation	Mesures d'atténuation des risques
Insuffisance des financements	Suspension des activités Non atteinte des objectifs	Plaidoyer du Ministère chargé de l'assainissement auprès des bailleurs et du Ministère des finances ; Création des conditions favorables à la participation du privé au financement du service de l'assainissement
Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens	Arrêt des activités	Prévention par le dialogue et la concertation ;
Défaillance des entreprises	Mauvaise qualité des prestations	Opérer des choix pertinents pour les entreprises éligibles aux travaux ; Travailler à renforcer les capacités des entreprises.
Difficultés pour mobiliser les acteurs concernés	Retard dans les réalisations	Intermédiation sociale avant les services d'assainissement
La non adhésion des acteurs	Ralentissement des activités Non atteinte des objectifs	Sensibilisation
Résistances aux appuis du MEA pour la réalisation des programmes sectoriels	Non atteinte des objectifs	Prévention par le dialogue et la concertation.
Risque d'aggravement de la situation sécuritaire	Arrêt des activités	Développer des activités résilientes
Risque d'aggravement de la situation sanitaire	Ralentissement voir arrêt des activités	Respect des mesures barrières

CONCLUSION

L'élaboration du présent Plan d'Actions 2021-2025 est consécutive à l'évaluation du premier Plan d'Action 2016-2020 du PN-AEUE qui a connu un niveau assez moyen d'exécution estimé à 33,8%. Cette évaluation a permis de mettre en exergue des acquis importants mais également des insuffisances à corriger.

Le Plan d'Actions vient pallier les principales insuffisances notamment la mauvaise planification, la disparité des approches sur le terrain, le faible niveau de sensibilisation et d'éducation des populations l'inadéquation de la programmation, la faible mobilisation des ressources financières, la faible capacité des acteurs communaux, la faible synergie d'action des acteurs.

Conduit selon une démarche participative et itérative, il a impliqué les principaux acteurs et intervenants du programme ; ce qui a permis une programmation physique exhaustive et inclusive assortie d'un budget réaliste.

La mise en œuvre du Plan d'Action 2021-2025 doit se faire conformément aux nouvelles approches que sont « **l'approche commune** », « **le nexus humanitaire** » et « **la fin de la défécation à l'air libre (FDAL)** ». Chaque acteur devra se conformer dans son intervention à ces approches et orientation ainsi qu'aux principes directeurs définis par le plan. Ces orientations et principes directeurs insistent sur la nécessité pour tous les intervenants de considérer ce document comme le cadre opérationnel en matière d'intervention dans le domaine de l'assainissement au Burkina Faso. Elle nécessite également que tous les acteurs puissent harmoniser leurs méthodes et outils et mutualiser leurs moyens (financiers notamment) pour plus de cohérence et d'efficacité dans leurs actions.

Pour y arriver, le Ministère en charge de l'assainissement à travers la Direction général de l'assainissement devra veiller au respect de ces orientations, tout en prenant des dispositions pour l'exécution en priorité des actions dont la mise en œuvre favorise le succès du plan d'actions. A cet effet, une large campagne d'information et de communication autour du plan d'actions est nécessaire. Il importe également d'assurer un meilleur pilotage, suivi et évaluation des actions du plan d'actions, de développer des actions de veille et de mitigation des risques éventuels.

ANNEXES

Annexe 1: Programmation physique et financière du Plan d'Action 2021-2025

Actions/Activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Unité	Responsible	Partenaires	Programmation Physique						Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
ACTION 1 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural																	
Produit 1.1.1 : Les villages déclenchés à la phase 1 sont certifiées FDAL ;												0	0	517	285	255	1057
Relancer les villages déclenchés et abandonnés	787 villages abandonnés sont relancés	Nombre de villages relancés	Village	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité			395	197	195				517	285	255	1057
Produit 1.1.2 : La défécation à l'air libre est abandonnée dans les villages ;												415	445	476	510	540	2386
Déclencher des villages pour l'éradication de la DAL	2500 villages sont déclenchés	Nombre de villages déclenchés	Villages	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité	386	454	510	550	600	2500	100	112,5	125	138	150	625,5
Suivre et évaluer les villages déclenchés	1250 villages sont déclarés FDAL	Nombre de village déclarés FDAL	Village	DGA	DREA, Collectivités	217	341	383	413	450	1 803	100	112,5	125	138	150	625,5
Certifier les villages déclarés FDAL	685 villages sont certifiés FDAL	Nombre de village certifiés FDAL	Village	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité	95	170	191	206	225	888	65	70	76	84	90	385
Réaliser des formations pour la mise en œuvre de l'ATPC	65 sessions de formations sont réalisées	Nombre de sessions de formation organisées	Sessions	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité	13	13	13	13	13	65	130	130	130	130	130	650
Suivre la mise en œuvre de l'ATPC	20 rapports de suivi de l'ATPC sont élaborés	Nombre de rapport de suivi élaborés	Rapport	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité	4	4	4	4	4	20	20	20	20	20	20	100
Produit 1.1.3 : La population en milieu rural adopte de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.												2350	2450,5	2652,8	2750,8	2624,3	12828,25

Actions/Activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Unité	Responsable	Partenaires	Programmation Physique						Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
Mener des sensibilisations à travers les masses média	5 000 000 de personnes sensibilisées à travers les mass-médias	Nombre de personnes touchées	Camp .Sen	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	300	300	300	300	300	1500
Mener des sensibilisations de proximité	1000 000 ménages sont touchés par les sensibilisations de proximité	Nombre de ménages touchés	Ména ge	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité	93 759	90 000	90 000	90 000	90 000	453 759	2000	2000	2000	2000	2000	10000
Organiser les journées mondiales des toilettes	5 journées mondiales des toilettes sont organisées	Nombre de journées organisées	Journ ée	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité	1	1	1	1	1	5	50	50	50	50	50	250
Former les associations locales pour la mise en œuvre des activités de promotion de la FDAL	160 associations locales sont formées pour la mise en œuvre des activités de promotion de la FDAL	Nombre d'associations formées	Assoc iation s locale s	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité			40	60	60	160			100	150	150	400
Equiper les associations locales en matériels pour la promotion de la FDAL	160 associations locales sont dotées en matériels pour la promotion de la FDAL	Nombre de kits remis aux associations	Kit	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité			40	60	60	160			20	30	30	80
Former/mettre à niveau les acteurs sur les approches communautaires (ATPC, ATPL, techniques de communication, marketing de l'assainissement,	40 acteurs sont formés/mis à niveau sur les approches communautaires	Nombre de sessions de formation organisée	Sessi on	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité		10	10	10	10	40		50	50	50	50	200

Actions/Activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Unité	Responsable	Partenaires	Programmation Physique						Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
C4D, WASH United etc) pour la FDAL																	
Former /mettre à niveau des comités d'évaluation / certification provinciaux et départementaux des villages	45 comités d'évaluation/certification provinciaux et départementaux sont formés/mis à niveau	Nombre de comités formés/mis à niveau	Comité	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité		10	15	15	5	45		12,5	18,8	18,8	6,3	56,3
Organiser des ateliers de déclenchements institutionnels au niveau régional et communal	45 ateliers sont organisés	Nombre d'ateliers de déclenchements institutionnels organisés	Atelier	DGA	DREA, ONG/ AD, Collectivité		5	15	20	5	45		38	114	152	38	342,0
TOTAL ACTION 1												2 765	2 896	3 646	3 546	3 419	16 271
ACTION 2 : Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain																	
Produit 2.1.1 : La défécation à l'air libre est abandonnée dans les secteurs urbains ;												0	126	206	256	348	936
Organiser des séances de vulgarisation de la stratégie FDAL en milieu urbain	12 ateliers de vulgarisation sont organisés	Nombre d'ateliers de vulgarisation organisés	Atelier	ONE A	DREA, ONG/ AD, Collectivité		6	6			12		30	30			60
Déclencher les secteurs en milieu urbain	50 secteurs urbains sont déclenchés	Nombre de secteurs déclenchés	Secteur	ONE A	DREA, ONG/ AD, Collectivité		5	10	15	20	50		53	105	158	210	526
Suivre et évaluer les secteurs déclenchés	25 secteurs urbains sont déclarés FDAL	Nombre de secteurs déclarés FDAL	Secteur	ONE A	DREA, ONG/ AD, Collectivité		3	5	7	10	25		36	60	84	120	300

Actions/Activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Unité	Responsable	Partenaires	Programmation Physique						Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
Certifier les secteurs déclarés FDAL	14 secteurs urbains sont certifiés FDAL	Nombre de secteurs certifiés FDAL	Secteur	ONEA	DREA, ONG/ AD, Collectivité		2	3	4	5	14		7	11	14	18	50
Produit 2.1.2 : La population en milieu urbain adopte de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement												400	400	400	400	400	2000
Mener des campagnes des sensibilisations pour le changement de comportement	10 campagnes de sensibilisation par les mass-médias sont menées	Nombre de campagnes	Camp.Sen	ONEA	DREA, ONG/ AD, Collectivité	2	2	2	2	2	10	300	300	300	300	300	1500
Mener des sensibilisations de proximité dans les ménages	100 000 ménages sont touchés par les sensibilisations de proximité	Nombre de ménages touchés	Ménage	ONEA	DREA, ONG/ AD, Collectivité	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100000	100	100	100	100	100	500
TOTAL ACTION 2												400	526	606	656	748	2 936
ACTION 3 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural																	
Produit 3.1.3 : La gestion durable des infrastructures d'assainissement est assurée dans les institutions et lieux publics en milieu rural.												1 088	1 088	1 088	1 088	1 088	5 440
Réaliser l'intermédiation sociale en milieu rural	1755 activités d'IMS sont menées	Nombre d'activités d'IMS menées	Act.I MS	DGA	DREA, ONG/AD, collectivité, P&P	351	351	351	351	351	1755	1 088	1 088	1 088	1 088	1 088	5440
Produit 3.1.1 : Le développement du service de l'assainissement familial est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur ;												9 349	10 263	10 263	10 263	10 263	50 400
Réaliser/réhabiliter des latrines familiales	183558 latrines familiales sont réalisées	Nombre de latrines réalisées	Latrines	DGA	DREA, ONG/AD, collectivité, P&P	23 558	40 000	40 000	40 000	40 000	183 558	8 400	8 000	8 000	8 000	8 000	40400
Réaliser les puisards	100 000 puisards sont réalisés	Nombre de puisards réalisés	Puisard	DGA	DREA, ONG/AD, collectivité, P&P	9 485	22 629	22 629	22 629	22 629	100000	948,5	2262,9	2262,9	2262,9	2262,9	10000
Produit 3.1.2 : Le développement de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu rural conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur												5880	3640	1960	1960	1960	15400

Actions/Activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Unité	Responsible	Partenaires	Programmation Physique						Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
Réaliser/ réhabiliter des latrines institutionnelles et publiques	5500 blocs de latrines sont réalisés	Nombre blocs de latrines réalisées	Bloc. Lat	DGA	DREA, ONG/AD, collectivité, P&P	1 398	1 476	876	876	876	5500	5880	3640	1960	1960	1960	15400
TOTAL ACTION 3												16 317	14 991	13 311	13 311	13 311	71 240
ACTION 4 : Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain																	
Produit 4.1.1 : Le développement du service de l'assainissement familial est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur												16025	7336,8	7164	5391	5443	41359,8
Réaliser l'intermédiation sociale en milieu urbain	234 activités d'IMS sont menées	Nombre d'activités d'IMS menées	Act.I MS	ONE A	DREA, ONG/ AD, Collectivités	36	42	47	52	57	234	375	436,8	489	541	593	2434,8
Réaliser des latrines familiales	100 000 latrines familiales réalisées	Nombre de latrines réalisées	Latrines	ONE A	DREA, ONG/AD, collectivités, P&P	25 000	20 000	20 000	20 000	20 000	105000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20000
Réhabiliter latrines familiales	37000 latrines familiales sont réhabilitées	Nombre de latrines familiales réhabilitées	Latrines	ONE A	DREA, P&P, Collectivités	10000	12500	12500	1000	1000	37000	10 000	1250	1250	100	100	12700
Réaliser des puits	124500 puits sont réalisés	Nombre de puits réalisés	Puits	ONE A	DREA, P&P, Collectivités	16 480	37 130	32 630	19 130	19 130	124500	1650	1650	1425	750	750	6225
Produit 4.1.2 : Le développement de l'assainissement dans les institutions et lieux publics est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur												612	915,75	915,75	915,75	915,75	4275
Réaliser/réhabiliter des latrines institutionnelles et publiques	1500 blocs de latrines sont réalisés	Nombre de Blocs de latrines	Bloc. Lat	ONE A	DREA, P&P, Collectivités	220	320	320	320	320	1500	462	672	672	672	672	3150
Raccorder les ménages au réseau collectif	750 ménages sont raccordés au réseau d'assainissement	Nombre de raccordements effectués	Raccord.	ONE A	DREA, P&P, Collectivités	100	163	163	163	163	750	150	244	244	244	244	1125
TOTAL ACTION 4												16 637	8 253	8 080	6 307	6 359	45 635
ACTION 5 : Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidanges																	

Actions/Activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Unité	Responsable	Partenaires	Programmation Physique						Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
Produit 5.1.1 : La chaîne de valeur de l'assainissement est structurée et développée												0	32	24	0	0	56
Diffuser le document cadre de gestion de la filière de l'assainissement	14 ateliers de diffusions sont tenus	Nombre d'ateliers tenus	Ateliers	DGA	ONEA, DREA, ONG/AD, P&P, Collectivités	0	8	6			14	0	32	24	0	0	56
Mettre en œuvre le document cadre de gestion de la filière assainissement	100% des activités du document cadre sont mises en œuvre	Taux de mise en œuvre du cadre stratégique	Pourcent.	DGA	ONEA, DREA, ONG/AD, P&P, Collectivités	10	30	30	15	15	100	PM	PM	PM	PM	PM	
Produit 5.1.3 : Le cadre environnemental et socio-sanitaire est protégé du péril fécal												212	1902	2287	2937	2822	10160
Réaliser des études pour la réalisation des ouvrages d'assainissement collectifs (STBV, STEP)	30 études de STBV et STEP sont réalisées	Nombre d'études réalisées	Etude	ONEA/DGA	ONEA, DREA, ONG/AD, P&P, Collectivités	4	5	5	6	10	30	200	250	250	300	500	1500
Réaliser des STBV	20 STBV sont réalisées	Nombre de STBV réalisées	STBV	ONEA/DGA	ONEA, DREA, ONG/AD, P&P, Collectivités	0	4	5	5	6	20	0	1 140	1 425	1 425	1 710	5700
Réaliser des travaux d'extension de STEP	1 STEP est étendue	Nombre de STEP réalisées	STEP	ONEA/DGA	ONEA, DREA, ONG/AD, P&P, Collectivités		1				1	0	500	0	0	0	500
Accompagner les communes dans l'opérationnalisation du décret portant réglementation de l'AAEUE	200 communes sont accompagnées dans l'élaboration de textes réglementaires	Nombre de communes accompagnées	Commune	ONEA/DGA	ONEA, DREA, ONG/AD, P&P, Collectivités			50	100	50	200			600	1200	600	2400

Actions/Activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Unité	Responsable	Partenaires	Programmation Physique						Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
Renforcer les capacités des vidangeurs	5 sessions de formations des vidangeurs sont réalisées	Nombre de sessions de formation organisées	Session	ONEA/DGA	ONEA, DREA, ONG/AD, P&P, Collectivités	1	1	1	1	1	5	12	12	12	12	12	60
Produit 5.1.2 : Le développement du service de l'assainissement collectif et semi-collectif est assuré en milieu urbain conformément à l'AFDH et aux normes en vigueur												0	0	1000	0	2000	3000
Etendre les réseaux d'assainissement collectif (km)	30 Km de réseau sont réalisés	Nombre de Km	Km	ONEA/DGA	ONEA, DREA, ONG/AD, P&P, Collectivités			10		20	30	0	0	1 000		2 000	3000
TOTAL ACTION 5												212	1 934	3 311	2 937	4 822	13 216
ACTION 6 : Développement de la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excreta Renforcement des capacités des acteurs																	
Produit 6.1.3 : Les produits de la recherche améliorent les approches, les pratiques et les comportements en matière de service d'hygiène et d'assainissement												20	40	20	40	20	140
Identifier des thèmes de recherche dans le domaine de l'assainissement	5 thèmes de recherches sont identifiés	Nombre de thèmes identifiés	Thème	DGA/ONEA	DGESS, ONG, 2iE, UO, U_AUBEN Centre de formation/recherche	1	1	1	1	1	5	PM	PM	PM	PM	PM	
Conduire la recherche pour l'amélioration des connaissances et des pratiques en assainissement	5 thèmes de recherches sont conduits	Nombre d'études de recherche conduites	Etude	DGA/ONEA	DGESS, ONG, 2iE, UO, U_AUBEN Centre de formation/recherche	1	1	1	1	1	5	20	20	20	20	20	100
Organiser des ateliers de capitalisation des travaux de la	1 atelier chaque 2 ans organisé	Nombre d'ateliers de capitalisation organisés	Atelier	DGA/ONEA	DGESS, ONG, 2iE, UO, U_AUBEN		2		2		4		20		20		40

Actions/Activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Unité	Responsible	Partenaires	Programmation Physique						Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
recherche dans le domaine de l'AEUE					Centre de formation/recherche												
TOTAL ACTION 6												20	40	20	40	20	140
ACTION 7 : Renforcement des capacités de financement et de gestion du domaine de l'assainissement																	
Produit 7.1.1 : Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme sont progressivement mobilisées												40	50	60	40	40	230
Organiser des sanithons pour la collecte de fonds	5 sanithons sont organisés	Nombre de sanithons organisés	Sanithon	DGA/ONE A	DGESS, DREA, collectivités	1	1	1	1	1	5	40	40	40	40	40	200
Elaborer, suivre et valider une stratégie de financement de l'assainissement	La stratégie de financement de l'assainissement est élaborée	Existence de la stratégie	Document	DGA/ONE A	DGESS, DREA, collectivités			1			1			20			20
Elaborer, suivre et valider le plan de communication du PN-AEUE	Le plan de communication est élaboré	Existence du plan de communication	Document	DGA/ONE A	DGESS, DREA, collectivités		1				1		10				10
Mettre en œuvre le plan de communication du PN-AEUE	100% des activités du plan de communication sont mises en œuvre	Taux de mise en œuvre du plan de communication	Pourcent.	DGA	ONEA, DREA, ONG/AD, P&P, Collectivités	10	30	30	15	15	100	PM	PM	PM	PM	PM	
Produit 7.1.4 : Le transfert de compétences et des ressources aux communes en matière d'assainissement est réalisé en lien avec le programme gouvernance												105	105	105	105	105	525
Suivre et évaluer la mise en œuvre des fonds transférés	5 rapports de suivi des fonds transférés sont élaborés	Nombre de rapports de suivi élaborés	Rapport	DGA/ONE A	DGESS, DREA, collectivités	1	1	1	1	1	5	5	5	5	5	5	25
Accompagner les communes dans l'exercice de la MOC	100% communes sont accompagnées	Proportion de communes accompagnées	Pourcent.	DGA/ONE A	DREA, DGEP, collectivités	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100	100	100	100	100	500

Actions/Activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Unité	Responsable	Partenaires	Programmation Physique						Programmation financière (en millions de F.CFA)					Coût total
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
Produit 7.1.5 : Les capacités des acteurs du sous-secteur assainissement sont renforcées en lien avec le programme gouvernance												205	205	200	200	200	1010
Renforcer les capacités des acteurs de l'assainissement sur les diverses thématiques en lien avec l'hygiène et l'assainissement	101 000 personnes sont formées sur les diverses thématiques de l'hygiène et de l'assainissement	Nombre d'acteurs formés	Acteur	DGA/ONE A	DRH, DREA, ONG	20500	20500	20000	20000	20000	101000	205	205	200	200	200	1010
Produit 7.1.6: La Coordination et le suivi évaluation entre les institutions dédiées et les directions partenaires sont assurés par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Comité de Revue du PN-AEUE												111	111	111	111	111	555
Elaborer les rapports- bilan et programmation du PN-AEUE	35 rapports - bilan et programmation sont élaborés	Nombre de rapports-bilan et programmation élaborés	Rapport	DGA/ONE A	DGESS, DREA	7	7	7	7	7	35	21	21	21	21	21	105
Réaliser la collecte annuelle des ouvrages d'assainissement	5 collectes annuelles de données assainissement sont réalisées	Nombre de collectes réalisées	Collecte	DGA/ONE A	DGESS, DREA, collectivités	1	1	1	1	1	5	80	80	80	80	80	400
Tenir les sessions du Comité de Revue du PN-AEUE	10 sessions de revue sont tenues	Nombre de session du comité revue organisées	Comité	DGA/ONE A	DREA, DGESS, MINEFID	2	2	2	2	2	10	10	10	10	10	10	50
TOTAL ACTION 7												461	471	476	456	456	2 320
TOTAL PLAN												36 812	29 110	29 449	27 252	29 135	151 758

Annexe 2 : Projection du taux d'action et nombre de latrines à réaliser en milieu rural (2021-2025)

Année	2021		2022		2023		2024		2025		2021-2025
Regions	Taux d'accès (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Nombre total de latrines
Boucle du Mouhoun	24,6	1 776	27,0	4 442	29,5	4 334	31,8	4 303	34,2	4 271	19 125
Cascades	19,0	1 332	20,4	2 302	21,6	2 452	23,4	2 463	25,1	2 475	11 023
Centre	50,7	1 533	56,3	344	62,1	269	67,1	240	72,1	210	2 596
Centre-Est	22,2	985	24,3	3 203	26,6	3 155	28,7	3 147	30,8	3 139	13 629
Centre-Nord	18,8	2 085	20,5	4 337	22,3	4 362	24,1	4 378	25,9	4 395	19 558
Centre-Ouest	19,5	3 895	21,4	3 595	23,3	3 573	25,2	3 581	27,1	3 590	18 234
Centre-Sud	26,4	3 429	28,7	2 211	31,0	2 207	33,5	2 186	36,0	2 163	12 196
Est	15,1	2 761	16,3	5 392	17,6	5 619	19,0	5 674	20,4	5 732	25 178
Hauts-Bassins	25,7	1 273	28,0	3 380	30,4	3 352	32,9	3 323	35,3	3 292	14 620
Nord	23,4	1 746	25,9	3 023	28,6	2 881	30,9	2 865	33,2	2 847	13 362
Plateau Central	21,7	488	24,0	2 025	26,4	1 955	28,5	1 951	30,6	1 947	8 366
Sahel	14,3	950	15,6	3 868	16,9	3 984	18,2	4 026	19,6	4 070	16 898
Sud-Ouest	18,6	1 305	20,5	1 878	22,4	1 856	24,2	1 863	26,0	1 870	8 772
Rural national	21,0	23 558	22,9	40 000	24,9	40 000	26,9	40 000	28,9	40 000	183 558

Annexe 3 : Projection du taux d'action et nombre de latrines à réaliser en milieu urbain (2021-2025)

Année	2021		2022		2023		2024		2025		2021-2025
	Regions	Taux d'accès (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	
Boucle du Mouhoun	41,9	746	45,6	589	47,7	585	49,8	583	34,2	582	3 085
Cascades	26,2	315	28,6	785	29,8	824	31,1	840	25,1	857	3 620
Centre	45,2	11 297	49,3	9 474	51,5	9 257	53,8	9 169	72,1	9 073	48 269
Centre-Est	23,0	926	25,0	1 588	26,2	1 680	27,3	1 718	30,8	1 759	7 671
Centre-Nord	35,5	823	38,7	606	40,4	617	42,2	622	25,9	627	3 296
Centre-Ouest	49,7	758	54,2	612	56,6	583	59,1	571	27,1	558	3 081
Centre-Sud	28,9	305	31,5	411	33,0	428	34,4	435	36,0	443	2 023
Est	33,9	623	37,0	651	38,6	668	40,3	675	20,4	682	3 299
Hauts-Bassins	39,2	2 723	42,7	3 283	44,6	3 300	46,6	3 307	35,3	3 314	15 927
Nord	43,3	959	47,2	661	49,3	652	51,5	648	33,2	644	3 564
Plateau Central	21,4	251	23,3	442	24,4	470	25,5	481	30,6	493	2 137
Sahel	25,2	200	27,5	473	28,7	497	30,0	507	19,6	518	2 196
Sud-Ouest	32,4	74	35,3	426	36,9	439	38,5	444	26,0	450	1 832
Urbain national	40,8	20 000	44	20 000	46,0	20 000	48	20 000	50,0	20 000	100 000

Annexe 4 : Projection du taux d'action et nombre de latrines à réaliser sur le plan national (2021-2025)

Année	2021		2022		2023		2024		2025		2021-2025
Regions	Taux d'accès (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Taux d'accès projeté (%)	Nombre de latrines	Nombre total de latrines
Boucle du Mouhoun	26,3	2 522	28,8	5 030	31,3	4 919	33,6	4 886	36,0	4 852	22 210
Cascades	20,4	1 647	21,9	3 087	23,2	3 275	24,8	3 302	26,5	3 331	14 643
Centre	45,6	12 830	49,7	9 817	52,1	9 526	54,5	9 409	56,9	9 283	50 865
Centre-Est	22,4	1 911	24,5	4 791	26,5	4 835	28,3	4 865	30,2	4 898	21 300
Centre-Nord	20,4	2 908	22,3	4 943	24,2	4 980	26,0	5 000	27,8	5 023	22 854
Centre-Ouest	23,9	4 653	26,2	4 207	28,3	4 156	30,3	4 152	32,3	4 148	21 315
Centre-Sud	26,7	3 734	29,0	2 623	31,2	2 636	33,6	2 621	36,0	2 606	14 220
Est	16,8	3 384	18,2	6 043	19,4	6 287	20,9	6 349	22,3	6 414	28 476
Hauts-Bassins	31,5	3 996	34,3	6 663	36,5	6 652	38,8	6 630	41,0	6 606	30 547
Nord	26,5	2 705	29,3	3 683	32,0	3 533	34,3	3 513	36,6	3 492	16 926
Plateau Central	21,6	739	23,9	2 467	26,1	2 425	28,1	2 432	30,1	2 440	10 504
Sahel	15,2	1 150	16,6	4 340	17,8	4 481	19,2	4 533	20,6	4 589	19 093
Sud-Ouest	20,6	1 379	22,7	2 304	24,6	2 295	26,4	2 307	28,2	2 319	10 604
Total National	26,8	43 558	29,2	60 000	31,2	60 000	33,2	60 000	35,3	60 000	283 558